

REPUBLIC DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

Ministère de la Santé Publique

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

Ministry of Public Health

## MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

### COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DU PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME

\*\*\*\*\*

### APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

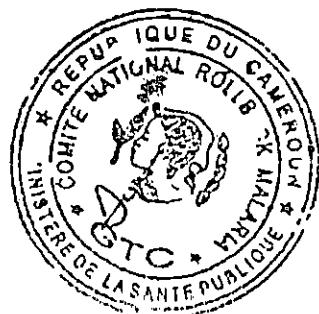
N° 003 /AOIO/MINSAUTE/CSPM-PNLP/2022 DU 01/01/2022  
POUR L'ACHAT DES MOUSTIQUAIRES IMPREGNEES A  
LONGUE DUREE D'ACTION (MILDA) POUR LES REGIONS DU  
CENTRE ET DU SUD (EN TROIS LOTS)

#### FINANCEMENT :

Budget des Fonds de Contrepartie pour le Programme National de Lutte contre le Paludisme, au titre des exercices 2019, 2020 et 2021.

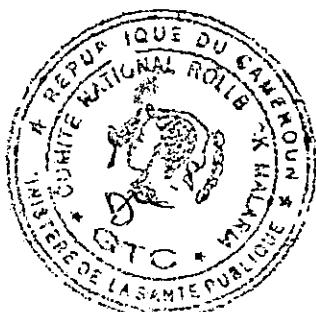
## DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

MARS 2022



# Table des matières

<b>Pièce n°1 : Avis d'Appel d'Offres (AAO) .....</b>
<b>Pièce n°2 : Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO) .....</b>
<b>Pièce n°3 : Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).....</b>
<b>Pièce n°4 : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP). .....</b>
<b>Pièce n°5 : Descriptif de la fourniture .....</b>
<b>Pièce n°6 : Cadre du Bordereau des prix unitaires et des prix forfaitaires. ....</b>
<b>Pièce n°7 : Cadre du Détail Estimatif .....</b>
<b>Pièce n°8 : Sous-Détail des Prix Unitaires .....</b>
<b>Pièce n° 9 : Modèle de marché .....</b>
<b>Pièce n°10 : Formulaires et Modèles des pièces à utiliser par les Soumissionnaires ....</b>
<b>Pièce n°11 : Justificatifs des études préalables .....</b>
<b>Pièce n°12 : Liste des établissements bancaires et organismes financiers autorisés à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics .....</b>



REPUBLICUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

Ministère de la Santé Publique

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

Ministry of Public Health

## MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

### COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DU PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME

\*\*\*\*\*

### APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

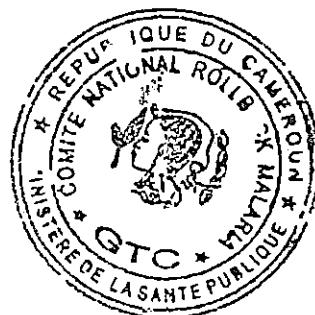
N° DD3 /AOIO/MINSANTE/CSPM-PNLP/2022 DU 04/04/2022  
POUR L'ACHAT DES MOUSTIQUAIRES IMPREGNEES A  
LONGUE DUREE D'ACTION (MILDA) POUR LES REGIONS DU  
CENTRE ET DU SUD (EN TROIS LOTS)

#### FINANCEMENT :

Budget des Fonds de Contrepartie pour le Programme National de  
Lutte contre le Paludisme, au titre des exercices 2019, 2020 et 2021.

#### PIECES N°1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO)

MARS 2022



**D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT  
EN PROCEDURE D'URGENCE**

N° DD3 /AOIO/MINSANTE/CSPM-PNLP/2022 DU 04/04/2022

**POUR L'ACHAT DES MOUSTIQUAIRES IMPREGNEES A LONGUE DUREE D'ACTION (MILDA)  
POUR LES REGIONS DU CENTRE ET DU SUD (EN TROIS LOTS)**

**1. Objet de l'Appel d'Offres**

Le Ministre de la Santé Publique lance un Appel d'Offres International Ouvert en procédure d'urgence pour l'achat des Moustiquaires Imprégnées à Longue Durée d'Action (MILDA) devant servir pour la campagne de distribution gratuite dans les régions du Centre et du Sud.

**2. Consistance des fournitures**

Les prestations objet du présent Appel d'Offres consistent en la fourniture de **Deux millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent cinquante (2 799 750)** Moustiquaires Imprégnées à Longue Durée d'Action repartis ainsi qu'il suit :

N° du Lot	Intitulé	Type MILDA	Quantité
1	Acquisition de MILDA PBO pour la région du Centre	MILDA PBO	2 028 100
2	Acquisition de MILDA NGN (IG2) pour la région du Centre	MILDA NGN (IG2)	439 500
3	Acquisition de MILDA PBO pour la région du Sud	MILDA PBO	332 150
<b>Total</b>			<b>2 799 750</b>

**3. Délai et lieu de livraison**

Le délai de livraison des Moustiquaires Imprégnées à Longue Durée d'Action (MILDA) est de cent quatre-vingt (180) jours.

Le lieu de livraison est :

- Lot n°1 : Délégation Régionale de la Santé Publique du Centre ;
- Lot n°2 : Délégation Régionale de la Santé Publique du Centre ;
- Lot n°3 : Délégation Régionale de la Santé Publique du Sud.

**4. Allotissement**

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont en trois (03) lots présentés ainsi qu'il suit :

N° du Lot	Intitulé	Type MILDA	Quantité
1	Acquisition de MILDA PBO pour la région du Centre	MILDA PBO	2 028 100
2	Acquisition de MILDA NGN (IG2) pour la région du Centre	MILDA NGN (IG2)	439 500
3	Acquisition de MILDA PBO pour la région du Sud	MILDA PBO	332 150
<b>Total</b>			<b>2 799 750</b>



## 5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de cette prestation est de **neuf milliards deux cent-vingt-douze millions quarante-huit mille cinq cent soixante-quatre (9 292 048 564) FCFA Toutes Taxes Comprises.**

Ce budget est reparti ainsi qu'il suit :

N° du Lot	Intitulé	Type MILDA	Montant en FCFA	Source de financement (Fonds de contrepartie de l'Etat)
1	Acquisition de MILDA PBO pour la région du Centre	MILDA PBO	<b>7 236 333 509</b>	FCP 2019, 2020
2	Acquisition de MILDA NGN (IG2) pour la région du Centre	MILDA NGN (IG2)	<b>869 999 516</b>	FCP 2019, 2020
3	Acquisition de MILDA PBO pour la région du Sud	MILDA PBO	<b>1 185 715 539</b>	FCP 2021
<b>Total</b>			<b>9 292 048 564</b>	

## 6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises justifiant d'une expérience avérée dans le domaine de la fourniture et de la commercialisation des moustiquaires imprégnées.

## 7. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le budget des Fonds de Contrepartie pour le Programme National de Lutte contre le Paludisme, au titre des exercices 2019, 2020 et 2021.

## 8. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au **Secrétariat du Programme National de Lutte contre le Paludisme situé derrière le siège de la Croix Rouge Camerounaise à Yaoundé** et la version électronique sur la **plateforme Cameroon On Ligne E-Procurement système (COLEPS) aux adresses : <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>** dès publication du présent avis.

## 9. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès du **Secrétariat du Programme National de Lutte contre le Paludisme situé derrière le siège de la Croix Rouge Camerounaise à Yaoundé**, contre présentation d'un reçu de versement de la somme non remboursable de **huit cent mille (800 000) FCFA au compte n°23 5988000189 intitulé CAS-ARMP**, représentant les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offres.

La copie de ladite quittance sera déposée au lieu du retrait du Dossier d'Appel d'Offres et portera les coordonnées du soumissionnaire.

Il est également possible d'obtenir le Dossier d'appel d'Offres par téléchargement gratuit sur la plateforme COLEPS disponible aux adresses sus-indiquées. Toutefois la soumission en ligne est conditionnée par le paiement des frais d'acquisition du DAO.

## 10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels devra parvenir au **Secrétariat du Programme National de Lutte contre le Paludisme situé derrière le siège de la Croix Rouge Camerounaise à Yaoundé, au plus tard le 26/07/2022 à 13 heures précises** et revêtue de la mention :



« APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT  
EN PROCEDURE D'URGENCE

N°.007 /AOIO/MINSAUTE/CSPM-PNLP/2022 DU 01/04/2022  
POUR L'ACHAT DE MOUSTIQUAIRES IMPREGNEES A LONGUE DUREE D'ACTION (MILDA)  
POUR LES REGIONS DU CENTRE ET DU SUD (EN TROIS LOTS).

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

### 11. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire devra joindre à son offre, un cautionnement de soumission d'un montant de :

N° du Lot	Intitulé	Montant de la caution
1	Acquisition de MILDA PBO pour la région du Centre	144 000 000
2	Acquisition de MILDA NGN (IG2) pour la région du Centre	17 390 000
3	Acquisition de MILDA PBO pour la région du Sud	23 700 000

délivrée par une institution financière de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances pour les nationaux ou par les institution financières habilités du lieu de résidence pour les soumissionnaires étrangers, d'une durée de validité de cent cinquante (150) jours à compter de la date de dépôt des offres.

Il sera libéré d'office après publication des résultats d'attribution pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, ce cautionnement sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

### 12. Taille et format des fichiers

Pour la soumission, en ligne les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'offre administrative,
- 10 MO pour l'offre technique,
- 5 MO pour l'offre financière.

Les formats acceptés sont les suivant :

- Format PDF pour les documents textuels
- JPEG pour les images

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire la taille des fichiers à transmettre.

### 13. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois-(03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme financier de premier ordre agréée par le Ministre en charge des Finances entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.



## 14. Ouverture des plis

**L'ouverture des dossiers administratifs, des offres techniques et financières se fera en un seul temps le 26/07/2022 à partir de 14 heures précises, par la Commission Spéciale de Passation des Marchés du Programme National de Lutte contre le Paludisme siégeant dans la salle de réunion du Groupe Technique Central du Programme National de Lutte contre le Paludisme situé derrière la Croix Rouge Camerounaise.**

Seuls les soumissionnaires ou **leurs représentants dûment mandatés** peuvent assister à cette séance d'ouverture.

## 15. Critères d'évaluation

Ils comprennent les critères éliminatoires et les critères essentiels définis ainsi qu'il suit :

### 15.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment de :

- Absence de la caution de soumission,
- Fausse déclaration ou falsification des pièces,
- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative après épuisement du délai réglementaire, soit 48 heures,
- Absence de déclaration sur l'honneur de non abandon des marchés publics au cours des cinq (05) dernières années (2021, 2020, 2019, 2018 et 2017) et présence sur la liste des entreprises défaillantes émise par l'ARMP et le MINMAP,
- Absence ou non-conformité de la preuve de la Capacité financière inférieure exigé pour chaque lot,
- Absence de la preuve de l'homologation par l'OMS des MILDA proposées,
- Non-conformité des MILDA proposés aux spécifications techniques,
- Absence de l'autorisation du fabricant pour les soumissionnaires non fabricants ou de l'attestation d'agrément en qualité de fabricant délivrée par les services compétents pour les soumissionnaires fabricants,
- Note technique inférieure à 4 OUI/5 des critères essentiels.

### 15.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des candidats porteront sur :

- Expérience du soumissionnaire ;
- Chiffre d'Affaires sur extrait des bilans des cinq (05) dernières années (Cumulé de 1 000 000 000 F.CFA au moins pour les années 2021, 2020, 2019, 2018, et 2017);
- Délai de livraison inférieur ou égale 180 jours ;
- Preuve d'acceptation des conditions du Marché (CCAP et Descriptif de la fourniture paraphés sur chaque page, signés, datés et cachetés sur la dernière page) ;
- Présentation de l'Offre.

La non-satisfaction d'au moins quatre **(04) des cinq (05)** critères entraîne l'élimination de l'offre.

La notation se fera selon le mode binaire **(oui ou non)**.

## 16. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant satisfait tous les critères éliminatoires et dont la proposition financière sera évaluée la moins disante.

**Un soumissionnaire peut soumissionner pour l'ensemble des trois lots et ne peut être déclaré adjudicataire que de deux (02) lots au plus.**

## 17. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une période de **cent-vingt (120) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.



## **18. Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au **Secrétariat du Programme National de Lutte contre le Paludisme** situé derrière le siège de la Croix Rouge Camerounaise à Yaoundé ou à **l'Unité de Coordination des Subventions du Fonds Mondial et des partenaires de Lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme**, sis au premier étage de l'immeuble Ex-PSFN situé à côté de l'Immeuble de la Santé ; Tél : 657 10 38 40 / 677 81 67 81 / 696 98 40 22 / 650 84 87 45 ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses : <http://www.marchesppublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

## **19. ASSISTANCE TECHNIQUE**

Pour obtenir une assistance technique, en cas de survenance d'un problème lié à l'utilisation de la plateforme bien vouloir appeler aux numéros **(+237) 222 238 155 / 222 235 669** ou écrire à l'adresse email : [dsi@minmap.cm](mailto:dsi@minmap.cm).

## **20. FRAUDE ET CORRUPTION**

Pour toute dénonciation des faits de corruption ou de mauvaises pratiques, bien vouloir envoyer un sms ou appeler le MINMAP aux numéros suivants : tél 673 205 725 / 699 370 748.

Fait à Yaoundé, le \_\_\_\_\_

## **Ampliations :**

- MINMAP
- MINSANTE
- UCSAMPSTP
- SPRNT
- ARMP(JDM)
- SOPECAM (pour publication)
- Service des Marchés/MINSANTE (pour archivage)



## 18. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au **Secrétariat du Programme National de Lutte contre le Paludisme** situé derrière le siège de la Croix Rouge Camerounaise à Yaoundé ou à **l'Unité de Coordination des Subventions du Fonds Mondial et des partenaires de Lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme**, sis au premier étage de l'immeuble **Ex-PSFN** situé à côté de l'Immeuble de la Santé ; Tél : 657 10 38 40 / 677 81 67 81 / 696 98 40 22 / 650 84 87 45 ou en ligne sur la plateforme **COLEPS** aux adresses : <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

## 19. ASSISTANCE TECHNIQUE

Pour obtenir une assistance technique, en cas de survenance d'un problème lié à l'utilisation de la plateforme bien vouloir appeler aux numéros **(+237) 222 238 155 / 222 235 669** ou écrire à l'adresse email : [dsi@minmap.cm](mailto:dsi@minmap.cm).

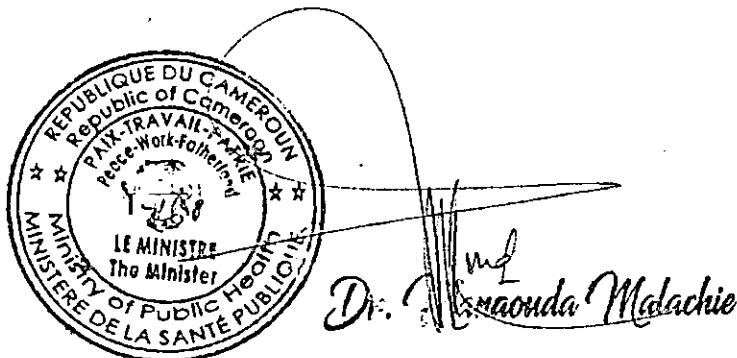
## 20. FRAUDE ET CORRUPTION

Pour toute dénonciation des faits de corruption ou de mauvaises pratiques, bien vouloir envoyer un sms ou appeler le MINMAP aux numéros suivants : tél 673 205 725 / 699 370 748.

Fait à Yaoundé, le 04 AVR 2022

### Ampliations :

- MINMAP
- MINSANTE
- UCSAMPSTP
- SPNLT
- ARMP(JDM)
- SOPECAM (pour publication)
- Service des Marchés/MINSANTE (pour archivage)



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

Ministère de la Santé Publique

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

Ministry of Public Health

**CONTRACTING AUTHORITY: THE MINISTER OF PUBLIC HEALTH**

**NATIONAL MALARIA CONTROL PROGRAMME**

**SPECIAL TENDERS BOARD**

\*\*\*\*\*

**OPEN INTERNATIONAL INVITATION TO TENDER  
IN EMERGENCY PROCEDURE**

No. 003/AONO/MINSANTE/CSPM-PNLP/2022 OF 04/04/2022  
**FOR THE PURCHASE OF LONG-LIVED IMPREGNATED  
MOSQUITO NETS (MILDA) IN THE CENTRE AND SOUTH  
REGIONS**

**FINANCING :**

Budget of Counterpart Funds for the National Malaria Control Programme for the 2019, 2020 and 2021 fiscal years.

**DOCUMENT No.1 : INVITATION TO TENDER**

**MARCH 2022**



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

Ministère de la Santé Publique

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

Ministry of Public Health

## OPEN INTERNATIONAL INVITATION TO TENDER

### IN EMERGENCY PROCEDURE

NO. 003/AOIO/MINSANTE/CSPM-PNLP/2022 OF 04/01/2022

FOR THE PURCHASE OF LONG-LIVED IMPREGNATED MOSQUITO NETS (MILDA) IN THE CENTRE AND SOUTH REGIONS

#### 1. Purpose of the Call for Tenders

The Minister of Public Health hereby launches an International Open Call for Tenders in emergency procedure for the purchase of Long-Lived Impregnated Nets (LLINs) to be used for the free distribution campaign in the Centre and South regions, following the quantities defined in the supply specifications.

#### 2. Consistency of Supplies

The services covered by this Call for Tenders consist of the supply of Two Million Seven Hundred and Ninety Thousand Seven Hundred and Fifty (2,799,750) Long-Lived Impregnated Mosquito Nets as follows:

Lot No.	Entitled	Type of LLINs	Quantity
1	Acquisition of LLINs PBO for Centre Region	LLINs PBO	2 028 100
2	Acquisition of NGN LLINs (IG2) for Central Region (IG2)	NGN LLINs (IG2)	439 500
3	Acquisition of LLINs PBO for South Region	LLINs PBO	332 150
<b>Total</b>			<b>2 799 750</b>

#### 3. Time and place of delivery

The delivery time for Long Lasting Impregnated Mosquito Nets (LLINs) is one hundred and eighty (180) days.

The place of delivery is:

- Lot no 1 : Regional Delegation of Public Health of the Centre
- Lot no. 2 : Regional Delegation of Public Health of the Centre;
- Lot n°3 : Regional Delegation of Public Health of the South.

#### 4. Allotment

The services covered by this Call for Tenders are in three (03) lots.

#### 5. Estimated Cost

The estimated cost of this service is nine billion two hundred and twenty-two million forty-eight thousand five hundred and sixty-four (9,292,048,564) FCFA All Taxes Included.

This budget is divided as follows:



Lot No	Entitled	Type of LLINs	Amount in CFA francs	Source of financing (State counterpart fund)
1	Acquisition of LLINs PBO for Centre Region	LLINs PBO	<b>7 236 333 509</b>	FCP 2019, 2020
2	Acquisition of NGN LLINs (IG2) for Central Region (IG2)	NGN LLINs (IG2)	<b>869 999 516</b>	FCP 2019, 2020
3	Acquisition of LLINs PBO for South Region	LLINs PBO	<b>1 185 715 539</b>	FCP 2021
<b>Total</b>			<b>9 292 048 564</b>	

## 6. Participation and Origin

Participation in this Call for Tenders is open to companies based in the Republic of Cameroon with proven experience in the supply and marketing of treated nets.

## 7. Financing

The services covered by this call for tenders are financed from the budget of the Counterpart Funds for the National Malaria Control Programme, for the fiscal years 2019, 2020 and 2021.

## 8. Consultation of the Tender Documents

The Tender Document can be consulted during working hours at the Secretariat of the National Malaria Control Programme located behind the headquarters of the Cameroonian Red Cross in Yaoundé and the electronic version on the platform Cameroon On Line E-Procurement system (COLEPS) at <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm>, upon publication of this tender notice.

## 9. Acquisition of the Tender Documents

The Tender Document can be obtained from the Secretariat of the National Malaria Control Programme located behind the headquarters of the Cameroonian Red Cross in Yaoundé, against presentation of a receipt of payment of the non-refundable sum of 800,000 (Eight hundred thousand) FCFA representing the costs of purchasing the Tender Documents, by payment to BICEC in account no. 23 5988000189 to the benefit of the Special Account CAS-ARMP.

The copy of this release will be deposited in place of the withdrawal of the Tender Documents and will include the bidder's contact details.

It is also possible to obtain the Tender Documents by free download on the COLEPS platform available at the addresses above. However the online submission is conditioned by the payment of the 'acquisition fee of the DAO.

## 10. Submission of bids

Each bid drafted in English or in French in seven (7) copies including one (1) original and six (06) copies marked as such shall be submitted to the the Secretariat of the National Malaria Control Programme located behind the headquarters of the Cameroonian Red Cross in Yaoundé, no later than 26/07/2022 at 4 p.m. prompt, labelled:

### "OPEN INTERNATIONAL INVITATION TO TENDER IN EMERGENCY PROCEDURE

NO. 003/AONO/MINSANTE/CSPM-PNLP/2022 OF \_\_\_\_\_  
FOR THE PURCHASE OF LONG-LASTING IMPREGNATED MOSQUITO NETS (LLINs) FOR  
THE CENTRE AND SOUTH REGIONS  
*"To be opened during the Tender Review Session"*



## 11. Bid Bond

Each bidder will be required to include with its bid a bid bond in the amount of:

Lot No	Intitulé	Bid bond
1	Acquisition of LLINs PBO for Centre Region	144 000 000
2	Acquisition of NGN LLINs (IG2) for Central Region (IG2)	17 390 000
3	Acquisition of LLINs PBO for South Region	23 700 000

issued by a first-class financial institution approved by the Ministry in charge of Finance for nationals or by the authorised financial institutions of the place of residence for foreign bidders, with a validity period of one hundred and fifty (150) days from the date of submission of tenders.

It will be automatically released after publication of the award results for the unsuccessful tenderers. For the tenderer to whom the contract is awarded, this security shall be released after the final security has been lodged.

## 12. Size and format of files

The maximum size of documents constituting the bidder's file for submission online through the platform shall be:

- 5 MO for the administrative file,
- 10 MO for the technical bid,
- 5 MO for the financial bid.

Accepted formats shall be:

- PDF for written documents,
- JPEG for images.

Candidates shall ensure to use a zip software to reduce the size of files to send.

## 13. Admissibility of bids

Under pain of rejection, all required administrative documents shall be imperatively produced in original or true certified copies signed by the issuing service or a competent administrative authority, as per the provisions of the Special Tenders Regulations. They shall be less than three (3) months or must have been established before the signing date of this Tender

Any bid non-compliant with the requirements of this Tender and the Tender File shall be deemed inadmissible. Namely the absence of a bid bond issued by a first-class financial institution approved by the Ministry in charge of Finance for nationals or by the authorised financial institutions of the place of residence for foreign bidders shall lead to the outright rejection of the bid without any possibility of appeal.

## 14. Opening of bids

**The opening of administrative, technical and financial bids shall be done in one phase, on 26/07/2017 as from 2 p.m. prompt, by the Spécial Tenders Board, located in the first floor of the former PSFN building, near the Health Building behind the Cameroon Red Cross.**

Only bidders or their **duly authorized representatives** shall attend the bids opening session.



## **15. Evaluation criteria**

These comprise the eliminatory criteria and essential criteria defined below, namely:

### **15.1 Eliminatory criteria**

These include the following:

- Lack of bid bond,
- Misrepresentation or falsification of documents,
- Absence or non-conformity of an administrative document after expiry of the prescribed time limit, i.e. 48 hours,
- Absence of a declaration on the honour of not abandoning public procurement in the last five (05) years (2021, 2020, 2019, 2018 and 2017) and presence on the list of defaulting companies issued by the ARMP and the MINMAP,
- Lack or non-compliance of evidence of Lower Financial Capacity required for each lot,
- Lack of evidence of WHO approval of proposed MILDAs,
- Non-Compliance of the proposed MILDAs to the technical specifications,
- Absence of the manufacturer's authorisation for non manufacturer tenderers or of the certificate of approval as manufacturer issued by the competent authorities for manufacturer tenderers,
- Technical score less than 4 YES/5 of essential criteria.

### **15.2. Essential Criteria**

Essential criteria for the qualification of candidates will include:

- Experience of the bidder;
- Turnover from the last five (05) years' balance sheets (Cumulative of at least 1,000,000,000 CFA francs for the years 2021, 2020, 2019, 2018, and 2017);
- Delivery time less than or equal to 180 days;
- Proof of acceptance of the terms of the Contract (CCAP and Description of Supply initialled on each page, signed, dated and stamped on the last page);
- Presentation of the Offer.

Failure to meet at least four (04) of the five (05) criteria will result in the elimination of the offer.

The notation will be done according to the binary mode (**yes or no**).

## **16. Award of contract**

The contract will be awarded to the bidder who has met all the elimination criteria and whose financial proposal will be evaluated the lowest.

A bidder may bid on all three lots and may only be declared successful for a maximum of two (02) lots.

## **17. Validity of bids**

Bidders shall remain bound by their bids for a period of one hundred and twenty (120) days as from the deadline set for the submission of bids.

## **18. Additional information**

Additional information may be obtained during working hours at the **Secretariat of the National Malaria Control Programme, located behind the headquater of the Cameroon Red Cross** in Yaounde, or at the **Secretariat of the Grants Coordination Unit of the Global Fund to fight against Aids, Tuberculosis and Malaria, located in the first floor of the former PSFN building, near the Health building**, tel.: 657 10 38 40 / 677 81 67 81/650 84 87 45/696 98 40 22; or online on the COLEPS platform at the following addresses : <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm>



## 19. Technical assistance

To obtain technical assistance, in the event of a problem pertaining to the use of the platform, kindly call the following numbers (+237) 222 238 155 / 222 235 669 or send an e-mail to: [dsi@minmap.cm@](mailto:dsi@minmap.cm@).

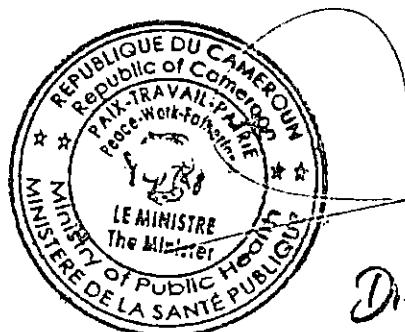
## 20. Fraud and corruption

For any denunciation of acts of corruption or bad practices, please send an sms or call MINMAP at the following numbers: Tel.: 673 205 725/ 699 370 748.

Done in Yaounde, on 04 AVR 2022

Copies :

- MINMAP
  - MOH
  - UCSAMPSTP
  - P5NTCC
  - ARMP (Contracts Journal)
  - SOPECAM (for publication)
  - Contracts Service /MOH (for posting)



Dr. Manoonda Malachie

## **19. Technical assistance**

To obtain technical assistance, in the event of a problem pertaining to the use of the platform, kindly call the following numbers (+237) 222 238 155 / 222 235 669 or send an e-mail to: [dsi@minmap.cm@.](mailto:dsi@minmap.cm@.)

## **20. Fraud and corruption**

For any denunciation of acts of corruption or bad practices, please send an sms or call MINMAP at the following numbers: Tel.: 673 205 725/ 699 370 748.

Done in Yaounde, on \_\_\_\_\_

### **Copies :**

- MINMAP
- MOH
- USFMAPSIP
- FSNTCC
- ARMP (Contracts Journal)
- SOPECAM (for publication)
- Contracts Service /MOH (for posting)



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

Ministère de la Santé Publique

Ministry of Public Health

## **MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE**

### **COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DU PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME**

\*\*\*\*\*

### **APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE**

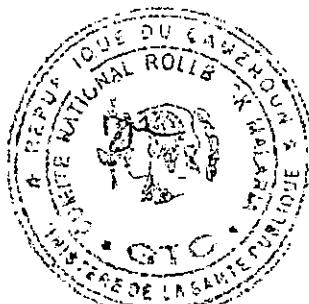
**N° \_\_\_\_\_ /AOIO/MINSAUTE/CSPM-PNLP/2022 DU \_\_\_\_\_  
POUR L'ACHAT DES MOUSTIQUAIRES IMPREGNEES A  
LONGUE DUREE D'ACTION (MILDA) POUR LES REGIONS DU  
CENTRE ET DU SUD (EN TROIS LOTS)**

#### **FINANCEMENT :**

**Budget des Fonds de Contrepartie pour le Programme National de  
Lutte contre le Paludisme, au titre des exercices 2019, 2020 et 2021.**

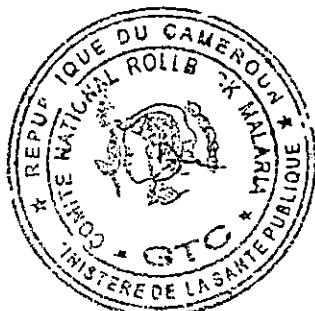
#### **PIECE N°2 : REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES**

**MARS 2022**



# Table des matières

1. Introduction .....	17
2. Eclaircissements, modifications apportés au DAO et recours .....	19
3. Etablissement des propositions .....	19
Proposition technique .....	19
Proposition financière .....	21
4. Soumission, réception et ouverture des propositions .....	21
5. Evaluation des propositions .....	22
Généralités .....	22
Evaluation des Propositions techniques .....	22
Ouverture et évaluation des Propositions financières et recours .....	23
6. Négociations .....	24
7. Attribution du Contrat .....	25
8. Publication des résultats d'attribution et recours .....	25
9. Confidentialité .....	25
10. Signature du marché .....	25
11. Cautionnement définitif .....	25



# Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO)

## 1. Généralités

- 1.1. le Maître d'Ouvrage sélectionne un Prestataire parmi les candidats dont les noms figurent sur la Lettre d'invitation, conformément à la méthode de sélection spécifiée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).
- 1.2. Les Candidats sont invités à soumettre un dossier administratif, une proposition technique et une proposition financière pour la prestation des services nécessaires à la mission désignée dans les Termes de Référence. La proposition servira de base aux négociations du contrat et, à terme, au contrat signé avec le Candidat retenu.
- 1.3. La mission sera accomplie conformément au calendrier indiqué dans les Termes de Référence. Lorsque la mission comporte plusieurs phases, la performance du Prestataire durant une phase donnée devra donner satisfaction au Maître d'Ouvrage avant que la phase suivante ne débute.
- 1.4. Les Candidats doivent s'informer des conditions locales et en tenir compte dans l'établissement de leur proposition. Pour obtenir des informations de première main sur la mission et les conditions locales, il est recommandé aux Candidats, avant de soumettre une proposition, d'assister à la conférence préparatoire aux propositions, si le RPAO en prévoit une. Mais participer à ce genre de réunion n'est pas obligatoire. Les représentants des Candidats doivent contacter les responsables mentionnés dans le RPAO pour organiser une visite ou obtenir des renseignements complémentaires sur la conférence préparatoire. Les Candidats doivent faire en sorte que ces responsables soient avisés de leur visite en temps voulu pour pouvoir prendre les dispositions appropriées.
- 1.5. Le Maître d'Ouvrage fournit les informations spécifiées dans les Termes de Référence, aide le Prestataire à obtenir les licences et permis nécessaires à la prestation des services, et fournit les données et rapports afférents aux projets pertinents.
- 1.6. Veuillez noter que :
  - i. Les coûts de l'établissement de la proposition et de la négociation du contrat, y compris de la visite au maître d'ouvrage, ne sont pas considérés comme des coûts directs de la mission et ne sont donc pas remboursables ; et que
  - ii. Le Maître d'Ouvrage n'est nullement tenu d'accepter l'une quelconque des propositions qui auront été soumises.
- 1.7. Les Prestataires fournissent des conseils professionnels objectifs et impartiaux. En toutes circonstances ils défendent avant tout les intérêts du Maître d'Ouvrage, sans faire entrer en ligne de compte l'éventualité d'une mission ultérieure, et qu'ils évitent scrupuleusement toute possibilité de conflit avec d'autres activités ou avec les intérêts de leur société. Les prestataires ne doivent pas être engagés pour des missions qui seraient incompatibles avec leurs obligations présentes ou passées envers d'autres Maîtres d'Ouvrages, ou qui risqueraient de les mettre dans l'impossibilité d'exécuter leur tâche au mieux des intérêts du Maître d'Ouvrage.
- 1.7.1. Sans préjudice du caractère général de cette règle, les Prestataires ne sont pas engagés dans les circonstances stipulées ci-après :
  - a. Aucune entreprise engagée par le Maître d'Ouvrage pour fournir des biens ou réaliser des prestations pour un projet, ni aucune entreprise qui lui est affiliée ou



n'est admise à fournir des services de conseil pour le même projet. De la même manière, aucun bureau d'études engagé pour fournir des services de conseil en vue de la préparation ou de l'exécution d'un projet, ni aucune entreprise qui lui est affiliée, n'est admis ultérieurement à fournir des biens, réaliser des prestations, ou assurer des services liés à sa mission initiale pour le même projet (à moins qu'il ne s'agisse d'une continuation de cette mission) ;

- b. Ni les prestataires ni aucune des entreprises qui leur sont affiliées ne peuvent être engagés pour une mission qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec une autre de leurs missions.

#### 1.7.2. Comme indiqué à l'alinéa (a) de la clause

1.7.1. Ci-dessus, des Prestataires peuvent être engagés pour assurer des activités en aval lorsqu'il est essentiel d'assurer une certaine continuité, auquel cas le RPAO doit faire état de cette possibilité et les critères utilisés dans la sélection du prestataire doivent prendre en compte la probabilité d'une reconduction. Il appartiendra exclusivement au Maître d'Ouvrage de décider de faire exécuter ou non des activités en aval et, dans l'affirmative, de déterminer quel Prestataire sera engagé à cette fin.

#### 1.8. Le Maître d'Ouvrage exige des soumissionnaires et de ses Cocontractants de l'Administrations, qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ces marchés. En vertu de ce principe, le Maître d'Ouvrage :

- a. définit aux fins de cette clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante:

- i. Est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché ;
- ii. Se livre à des "mancœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ;
- iii. "Pratiques collusives" désignent toute forme d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que le Maître d'Ouvrage en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ;
- iv. "Pratiques coercitives" désignent toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché.

- b. Rejettera une proposition d'attribution si elle détermine que l'attributaire proposé est, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, coupable de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusives ou coercitives pour l'attribution de ce marché.

1.9. Les candidats communiquent les renseignements sur les commissions et primes éventuellement réglées ou devant être réglées à des agents en rapport avec la présente proposition, et l'exécution du contrat, s'il est attribué au candidat, comme demandé sur le formulaire de proposition financière (lettre de soumission).

1.10. Les candidats ne doivent pas avoir été déclarés exclus de toutes attributions de contrats pour corruption ou manœuvres frauduleuses.



## **2. Eclaircissements, modifications apportés au DAO et recours**

- 2.1. Les Candidats ont jusqu'à une date limite précisée dans le RPAO pour demander des éclaircissements sur l'un quelconque des documents du DAO. Toute demande d'éclaircissement doit être formulée par écrit, et expédiée par courrier, télécopie, ou courrier électronique à l'adresse du Maître d'Ouvrage avec copie au Maître d'Ouvrage figurant sur le RPAO. Le Maître d'Ouvrage donne sa réponse par courrier, télécopie ou courrier électronique à tous les candidats destinataires de la lettre d'invitation et envoie des copies de la réponse (en y joignant une explication de la demande d'éclaircissement, sans en identifier l'origine) à tous ceux d'entre eux qui entendent soumettre des propositions.
- 2.2. À tout moment, avant la soumission des propositions, le Maître d'Ouvrage peut, pour n'importe quelle raison, soit de sa propre initiative, soit en réponse à une demande d'éclaircissement d'un candidat invité à soumissionner, modifier l'un des documents du DAO au moyen d'un additif. Tout additif est publié par écrit sous la forme d'un addendum. Les addendas sont communiqués par courrier, télécopie ou courrier électronique à tous les candidats sollicités, et ont force obligatoire pour eux. Le Maître d'Ouvrage avec copie au Maître d'Ouvrage peut, à sa convenance, reporter la date limite de remise des propositions.
- 2.3. Entre la publication de l'Avis d'Appel d'Offres y compris la phase de pré-qualification des candidats, et l'ouverture des plis, tout soumissionnaire qui s'estime lésé dans la procédure de passation des marchés publics peut introduire une requête du Maître d'Ouvrage.
- 2.4. Le recours doit être adressé au Ministre chargé des Marchés Publics avec copies au Maître d'Ouvrage, à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et au Président de la Commission. Il doit parvenir au plus tard Cinq (05) jours avant la date d'ouverture des offres.
- 2.5. Le Maître d'Ouvrage dispose de cinq (05) jours pour réagir. La copie de la réaction est transmise à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

## **3. Etablissement des propositions**

- 3.1. Les candidats sont tenus de soumettre une proposition rédigée dans la (les) langue(s) spécifiée(s) dans le RPAO.

### **Proposition technique**

- 3.2. Lors de l'établissement de la Proposition technique, les Candidats sont censés examiner les documents constituant le présent Dossier de Consultation en détail. L'insuffisance patente des renseignements fournis peut entraîner le rejet d'une proposition.

En établissant la Proposition technique, les Candidats doivent prêter particulièrement attention aux considérations suivantes :

- i. Le Candidat qui estime ne pas posséder toutes les compétences nécessaires à la mission peut se les procurer en s'associant avec un ou plusieurs Candidat(s) individuel(s) et/ou d'autres Candidats sous forme de co-entreprise ou de sous-traitance, en tant que de



besoin. Les Candidats ne peuvent s'associer avec les autres Candidats sollicités en vue de cette mission qu'avec l'approbation du Maître d'Ouvrage, comme indiqué dans le RPAO. Les candidats sont encouragés à rechercher la participation de candidats nationaux en concluant des actes de coentreprise (actes notariés) avec eux ou en leur sous-traitant une partie de la mission ;

- ii. Pour les missions reposant sur le temps de travail, l'estimation du temps de travail du personnel est fournie dans le RPAO. Cependant, la proposition doit se fonder sur l'estimation du temps de travail du personnel qui est faite par le Candidat ;
- iii. Il est souhaitable que le personnel spécialisé proposé soit composé en majorité de salariés permanents du Candidat ou entretienne avec lui, de longue date une relation de travail stable ;
- iv. Le personnel spécialisé proposé doit posséder au minimum l'expérience indiquée dans le RPAO, qu'il aura de préférence acquise dans des conditions de travail analogues à celles du pays où doit se dérouler la mission ;
- v. Il ne peut être proposé un choix de personnel spécialisé, et il n'est autorisé de soumettre qu'un curriculum vitae (CV) par poste.

3.3. Les rapports que doivent produire les Candidats dans le cadre de la présente mission doivent être rédigés dans la (les) langue(s) stipulée(s) dans le RPAO. Il est souhaitable que le personnel du Candidat ait une bonne connaissance pratique des langues française et anglaise ;

3.4. La Proposition technique fournit les informations suivantes à l'aide des Tableaux joints (Pièce 4) :

- i. Une brève description du Candidat et un aperçu de son expérience récente dans le cadre de missions similaires (Tableau 4B). Pour chacune d'entre elles, ce résumé doit notamment indiquer les caractéristiques du personnel proposé, la durée de la mission, le montant du contrat et la part prise par le candidat ;
- ii. Toutes les observations ou suggestions éventuelles sur les Termes de référence et les données, services et installations devant être fournis par le Maître d'Ouvrage (Tableau 4C) ;
- iii. Un descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission (Tableau 4D) ;
- iv. La composition de l'équipe proposée, par spécialité, ainsi que les tâches qui sont confiées à chacun de ses membres et leur calendrier (Tableau 4E) ;
- v. Des curricula vitæ récemment signés par le personnel spécialisé proposé et le représentant du Candidat habilité à soumettre la proposition (Tableau 4F). Parmi les informations clés doivent figurer, pour chacun, le nombre d'années d'expérience du Candidat et l'étendue des responsabilités exercées dans le cadre de diverses missions au cours des dix (10) dernières années ;
- vi. Les estimations des apports de personnel (cadres et personnel d'appui) nécessaire à l'accomplissement de la mission, justifiées par des diagrammes à barres indiquant le temps de travail prévu pour chaque cadre de l'équipe (Tableaux 4E et 4G) ;



- vii. Une description détaillée de la méthode, de la dotation en personnel et du suivi envisagés pour la formation, si le RPAO spécifie que celle-ci constitue un élément majeur de la mission ;
- viii. Toute autre information demandée dans le RPAO.

3.5. La Proposition technique ne doit comporter aucune information financière.

### **Proposition financière**

- 3.6. La Proposition financière doit être établie au moyen des Tableaux types (Pièce 5). Elle énumère tous les coûts afférents à la mission. Si besoin est, toutes les charges peuvent être ventilées par activité.
- 3.7. La Proposition financière doit présenter séparément les impôts, droits (y compris cotisations de sécurité sociale), taxes et autres charges fiscales applicables en vertu de la législation en vigueur sur les candidats, les sous-traitants et leur personnel (autre que les ressortissants ou résidents permanents du Cameroun), sauf indication contraire dans le RPAO.
- 3.8. Les candidats libelleront les prix de leurs services dans la (les)monnaie(s) spécifiée(s) dans le RPAO.
- 3.9. Les commissions et primes, éventuellement réglées ou devant être réglées par les Candidats en rapport avec la mission, sont précisées dans la lettre de soumission de la Proposition financière (Section 5.A).
- 3.10. Le RPAO indique combien de temps les propositions doivent demeurer valides à compter de la date de soumission. Pendant cette période, les candidats doivent garder à disposition le personnel spécialisé proposé pour la mission. Le Maître d’Ouvrage en rapport avec le soumissionnaire fait tout son possible pour mener à bien les négociations dans ces délais. Si celui-ci souhaite prolonger la durée de validité des propositions, les Candidats qui n'y consentent pas sont en droit de refuser une telle prolongation.

### **4. Soumission, réception et ouverture des propositions**

- 4.1. L'original de la proposition doit être rédigé à l'encre indélébile. Il ne doit comporter aucun ajout entre les lignes ou surcharge sur le texte même, si ce n'est pour corriger les éventuelles erreurs du candidat lui-même, toute correction de ce type devant alors être paraphée par le (les) signataire(s) des propositions.
- 4.2. Un représentant habilité du candidat doit parapher toutes les pages de la proposition. Son habilitation est confirmée par une procuration écrite jointe aux propositions.
- 4.3. Pour chaque proposition, les candidats doivent préparer le nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO. Chaque Proposition technique et financière doit porter la mention " ORIGINAL " ou " COPIE ", selon le cas. En cas de différence entre les exemplaires des propositions, c'est l'original qui fait foi.
- 4.4. Les candidats doivent placer l'original et toutes les copies des pièces administratives énumérées dans le RPAO, dans une enveloppe portant la mention " DOSSIER ADMINISTRATIF ", l'original et toutes les copies de la proposition technique dans une enveloppe portant clairement la mention " PROPOSITION TECHNIQUE " et l'original et toutes les copies de la Proposition financière, dans une enveloppe scellée portant clairement la mention

" PROPOSITION FINANCIERE " et l'avertissement " NE PAS OUVRIR



QUE LA PROPOSITION TECHNIQUE". Les Candidats placent ensuite ces trois enveloppes dans une même enveloppe cachetée, laquelle porte l'adresse du lieu de dépôt des soumissions et les renseignements indiqués dans le RPAO, ainsi que la mention " A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT".

- 4.5. La Caution de Soumission peut être saisie :
  - a. Si le Soumissionnaire retire son offre durant la période de validité ;
  - b. Si, le soumissionnaire retenu :
    - i. manque à son obligation de souscrire le marché, ou
    - ii. manque à son obligation de fournir le cautionnement définitif en application de l'article 11 du RGAO ;
    - iii. refuse de recevoir notification du marché
- 4.6. Le dossier administratif, la proposition technique et la Proposition financière dûment établis doivent être remis à l'adresse indiquée au plus tard à la date et à l'heure figurant dans le RPAO. Toute proposition reçue après l'heure limite de soumission des propositions est retournée à l'expéditeur sans avoir été ouverte.
- 4.7. Dès que l'heure limite de remise des propositions est passée, les dossiers administratif et technique sont ouverts par la Commission de Passation des Marchés. La Proposition financière reste cachetée et est confiée au Président de la Commission de Passation des Marchés compétente qui la conserve jusqu'à la séance d'ouverture des propositions financières.

## 5. Evaluation des propositions

### Généralités

- 5.1. Les soumissionnaires ne contacteront pas les membres de la Commission des marchés et de la Sous-commission pour des questions ayant trait à leurs offres, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché.
- 5.2. Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer les propositions de la Commission des Marchés, relatives à l'évaluation et la comparaison des offres ou les décisions du Maître d'Ouvrage vue de l'attribution d'un marché, pourra entraîner le rejet de son offre.

### Evaluation des Propositions techniques

- 5.3. La Sous-commission d'analyse mise en place par la Commission de Passation des Marchés évalue les propositions techniques sur la base de leur conformité aux termes de référence, à l'aide des critères d'évaluation, des sous- critères (en règle générale, pas plus de trois par critère) et du système de points spécifiés dans le RPAO. Chaque proposition conforme se voit attribuer un score technique (St). Une proposition est rejetée à ce stade si elle ne satisfait pas à des aspects importants des termes de référence, ou n'atteint pas le score technique minimum spécifié dans le RPAO.
- 5.4. A l'issue de l'évaluation de la qualité technique, le Maître d'Ouvrage avise les candidats dont les propositions n'ont pas obtenu la note de qualification minimum, que leurs offres n'ont pas été retenues ; leurs propositions financières leur seront donc restituées sur demande, sans avoir été ouvertes à l'issue du processus de sélection. Le Maître d'Ouvrage dans le même temps, avise les Candidats qui ont obtenu la note de qualification minimum, et leur indique la date, l'heure et le lieu d'ouverture des



propositions financières. Cette notification peut être adressée par courrier recommandé, télécopie ou courrier électronique.

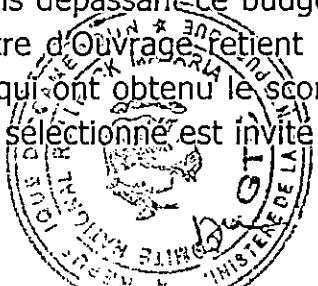
### **Ouverture et évaluation des propositions financières et recours**

- 5.6. Les propositions financières sont ouvertes par la Commission de Passation des Marchés, en présence des représentants des Candidats qui désirent y assister. Le nom du candidat et les prix proposés sont lus à haute voix et consignés par écrit lors de l'ouverture des Propositions financières. Le Maître d'Ouvrage dresse un procès-verbal de la séance.
- 5.7. A la fin de chaque séance d'ouverture des plis, le Président de la Commission met immédiatement à la disposition du point focal désigné par l'ARMP, une copie paraphée des offres des soumissionnaires.
- 5.8. En cas de recours, il doit être adressé au Ministre chargé des Marchés Publics avec copies à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'ouvrage Délégué.

Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après l'ouverture des plis, sous la forme d'une lettre à laquelle est obligatoirement joint un feuillet de la fiche de recours dûment signée par le requérant et, éventuellement, par le Président de la Commission de Passation des marchés.

L'Observateur Indépendant annexe à son rapport, le feuillet qui lui a été remis, assorti des commentaires ou des observations y afférents.

- 5.9. La Sous-commission d'analyse établit si les Propositions financières sont complètes (c'est-à-dire si tous les éléments de la Proposition technique correspondante ont été chiffrés ; corrige toute erreur de calcul, et convertit les prix exprimés en diverses monnaies en francs CFA. Les cours de vente officiels utilisés à cet effet, fournis par la BEAC, sont ceux en vigueur à la date limite de dépôt des propositions. L'évaluation est faite sans tenir compte des impôts, droits, taxes et autres charges fiscales tels que définis au paragraphe 3.7.
- 5.10. En cas de sélection qualité - coût, la proposition financière conforme la moins disante (Fm) reçoit un score financier (Sf) de 100 points. Les scores financiers (Sf) des autres Propositions financières sont calculés comme indiqué dans le RPAO. Les propositions sont classées en fonction de leurs Scores technique (St) et financier (Sf) combinés après introduction de pondérations (T étant le poids attribué à la Proposition technique et P le poids accordé à la Proposition financière ; T + P étant égal à 100, comme indiqué dans le RPAO. Le Candidat ayant obtenu le score technique et financier combiné le plus élevé est invité à des négociations comme potentiel attributaire du Marché
- 5.11. En cas de sélection dans le cadre d'un budget déterminé, la Sous-commission d'analyse retient le Consultant ayant remis la Proposition technique la mieux classée dans les limites du budget (« prix évalué »). Les propositions dépassant ce budget sont rejetées. En cas de sélection au moindre coût, le Maître d'Ouvrage retient la proposition la moins disante (« prix évalué ») parmi celles qui ont obtenu le score technique minimum requis. Dans les deux cas, le Consultant sélectionné est invité à



des négociations.

## 6. Négociations

- 6.1. Les négociations auront lieu à l'adresse indiquée dans le RPAO, entre le Maître d'Ouvrage et/ou le Maître d'Ouvrage et le candidat dont la proposition est retenue, l'objectif étant de parvenir à un accord sur tous les points et de signer un contrat.

En aucun cas des négociations ne peuvent être conduites avec plus d'un candidat à la fois.

Ces négociations, qui ne doivent pas porter sur les prix unitaires, sont sanctionnées par un procès-verbal signé par les deux parties.

- 6.2. Les négociations comportent une discussion de la Proposition technique, de la méthodologie proposée (plan de travail), de la dotation en personnel et de toute suggestion faite par le Candidat pour améliorer les Termes de référence. Le Maître d'Ouvrage et/ou le Maître d'Ouvrage et le candidat mettent ensuite au point les termes de référence finaux, la dotation en personnel, et les diagrammes à barres indiquant les activités, le personnel utilisé, et le temps passé sur le terrain et au siège, le temps de travail en mois, les aspects logistiques et les conditions d'établissement des rapports. Le plan de travail et les termes de référence finaux qui ont été convenus sont ensuite intégrés à la « description des services », qui fait partie du contrat. Il faut veiller tout particulièrement à obtenir du candidat retenu le maximum qu'il puisse offrir dans les limites du budget disponible, et à définir clairement les informations que le Maître d'Ouvrage doit fournir pour assurer la bonne exécution de la mission.
- 6.3. Les négociations financières visent notamment à préciser (le cas échéant) les obligations fiscales du Candidat en République du Cameroun, et la manière dont elles sont prises en compte dans le contrat ; elles intègrent aussi les modifications techniques convenues au coût des services. Sauf circonstances exceptionnelles, les négociations financières ne portent ni sur les taux de rémunération du personnel (pas de décomposition de ces taux), ni sur d'autres taux unitaires quel que soit le mode de sélection.
- 6.4. Ayant fondé son choix du Candidat, entre autres, sur une évaluation du personnel spécialisé proposé, le Maître d'Ouvrage entend négocier le contrat sur la base des experts dont le nom figure dans la proposition. Préalablement à la négociation du contrat, le Maître d'Ouvrage exige l'assurance que ces experts soient effectivement disponibles. Elle ne prend en considération aucun remplacement de ce personnel durant les négociations, à moins que les deux parties ne conviennent que ce remplacement a été rendu inévitable par un trop grand retard du processus de sélection, ou que ces remplacements sont indispensables à la réalisation des objectifs de la mission. Si tel n'est pas le cas, et s'il est établi que le Candidat a proposé une personne clé sans s'être assuré de sa disponibilité, la société peut être disqualifiée.
- 6.5. Les négociations s'achèvent par un examen du projet de contrat. En conclusion des négociations, le Maître d'Ouvrage et le candidat paraphent le contrat convenu. Si les négociations échouent, le Maître d'Ouvrage invite le Candidat dont la proposition a été classée en deuxième position à des négociations.



## **7. Attribution du contrat**

- 7.1. Une fois les négociations menées à bien, Le Maître d’Ouvrage attribue et publie les résultats.
- 7.2 Le candidat est censé commencer sa mission à la date et au lieu spécifié dans le RPAO.

## **8. Publication des résultats d’attribution et recours**

- 8.1. Le Maître d’Ouvrage communique à tout soumissionnaire ou administration concernée, sur requête à lui adressée dans un délai maximal de cinq (5) jours après la publication des résultats d’attribution, le rapport de l’Observateur indépendant ainsi que le procès-verbal de la séance d’attribution du marché y relatif auquel est annexé le rapport d’analyse des offres.
- 8.2. Le Maître d’Ouvrage est tenu de communiquer les motifs de rejet des offres des soumissionnaires concernés qui en font la demande.
- 8.3. Après la publication du résultat de l’attribution, les offres non retirées dans un délai maximal de quinze (15) jours seront détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation, à l’exception de l’exemplaire destiné à l’organisme chargé de la régulation des Marchés Publics.
- 8.4. En cas de recours tel que prévu par le Code des marchés publics, il doit être adressé au Ministre en charge des Marchés Publics avec copies à l’organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et au Maître d’Ouvrage ou au Maître d’ouvrage Délégué et au Président de la Commission.

Il doit intervenir dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrables après la publication des résultats.

## **9. Confidentialité**

Aucun renseignement concernant l’évaluation des propositions et les recommandations d’attribution ne doit être communiqué aux Candidats ayant soumis une proposition ou à toute autre personne n’ayant pas qualité pour participer à la procédure de sélection, tant que l’attribution du contrat n’a pas été notifiée au Candidat gagnant.

## **10. Signature du marché**

- 10.1. Le Maître d’Ouvrage dispose d’un délai de cinq (05) jours ouvrables pour la signature du marché, à compter de la date de réception du projet de marché adopté par la Commission des Marchés compétente et souscrit par l’attributaire.
- 10.2. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours ouvrables qui suivent la date de sa signature.

## **11. Cautionnement définitif**

- 11.1. Dans les vingt-(20) jours suivant la notification du marché par le Maître d’Ouvrage, le prestataire fournira au Maître d’Ouvrage un Cautionnement définitif, sous la forme stipulée dans le RPAO, conformément au modèle fourni dans le Dossier d’Appel d’Offres.



- 11.2. Le cautionnement dont le taux varie entre 2 et 5% du montant du marché, peut être remplacé par la garantie d'une caution d'un établissement bancaire agréé conformément aux textes en vigueur, et émise au profit du Maître d'Ouvrage ou par une caution personnelle et solidaire.
- 11.3. Les Petites et Moyennes Entreprises (PME) à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire à la place du cautionnement, soit une hypothèque légale, soit une caution d'un établissement bancaire ou d'un organisme financier agréé de premier rang conformément aux textes en vigueur.
- 11.4. L'absence de production du cautionnement définitif dans les délais prescrits est susceptible de donner lieu à la résiliation du marché dans les conditions prévues dans le CCAG.



REPUBLICUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

Ministère de la Santé Publique

Ministry of Public Health

## **MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE**

### **COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DU PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME**

\*\*\*\*\*

### **APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE**

**Nº \_\_\_\_\_ /AOIO/MINSAUTE/CSPM-PNLP/2022 DU \_\_\_\_\_  
POUR L'ACHAT DES MOUSTIQUAIRES IMPREGNEES A  
LONGUE DUREE D'ACTION (MILDA) POUR LES REGIONS DU  
CENTRE ET DU SUD (EN TROIS LOTS)**

#### **FINANCEMENT :**

**Budget des Fonds de Contrepartie pour le Programme National de  
Lutte contre le Paludisme, au titre des exercices 2019, 2020 et 2021.**

#### **PIECE N°3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES**

**MARS 2022**



# Règlement Particulier de l'Appel d'Offres

Les renseignements et les données qui suivent pour l'acquisition des fournitures devront compléter ou préciser les clauses du Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO). En cas de divergence, les dispositions ci-après prévaudront sur les clauses du RGAO.

<b>Généralités</b>	
1.	<p>Définition des fournitures :</p> <p><b>Les prestations objet du présent Appel d'Offres concernent l'achat de 2 799 750 Moustiquaires Imprégnées à Longue Durée d'Action (MOUSTIQUAIRES IMPREGNEES A LONGUE DUREE D'ACTION (MILDA)) pour les régions du Centre et du Sud</b></p>
1.1.	Nom et adresse du Maître d'Ouvrage: <b>Ministre de la Santé Publique</b>
1.2.	Le délai de livraison est de : <b>180 jours pour chaque lot</b>
2.1.	Le présent Appel d'Offres est financé par : <b>le budget des Fonds de Contrepartie pour le Programme National de Lutte contre le Paludisme, au titre des exercices 2019, 2020 et 2021.</b>
3.1.	Liste des candidats pré qualifiés (le cas échéant) : <b>NON APPLICABLE</b>
4.	Critères de provenance des soumissionnaires : <b>L'Appel d'Offres s'adresse aux entreprises locales et étrangères ayant une expérience dans la fourniture des Moustiquaires Imprégnées à Longue Durée d'Action pré qualifiées par l'OMS.</b>
5.1.	Critères de provenance des fournitures : <b>toute provenance</b>
6.	<p><b>Critères d'évaluation</b></p> <p>Les critères d'évaluation des propositions sont les suivants :</p> <p><b>6.1 Critères éliminatoires</b></p> <p>Il s'agit notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Absence de la caution de soumission,</li><li>- Fausse déclaration ou falsification des pièces,</li><li>- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative après épuisement du délai réglementaire, soit 48 heures,</li><li>- Absence de déclaration sur l'honneur de non abandon des marchés publics au cours des cinq (05) dernières années (2021, 2020, 2019, 2018 et 2017) et présence sur la liste des entreprises défaillantes émise par l'ARMP et le MINMAP,</li><li>- Absence ou non-conformité de la preuve de la Capacité financière inférieure exigé pour chaque lot,</li><li>- Absence de la preuve de l'homologation par l'OMS des MILDA proposées,</li><li>- Non-conformité des MILDA proposés aux spécifications techniques,</li><li>- Absence de l'autorisation du fabricant pour les soumissionnaires non fabricants ou de l'attestation d'agrément en qualité de fabricant délivrée par les services compétents pour les soumissionnaires fabricants,</li><li>- Note technique inférieure à 4 OUI/5 des critères essentiels.</li></ul> <p><b>6.2. Critères essentiels</b></p> <p>Les critères essentiels à la qualification des candidats porteront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Expérience du soumissionnaire (<b>OUI/NON</b>)</li><li>- Chiffre d'Affaires sur extrait des bilans des cinq dernières années (Cumulé de 1 000 000 000 F.CFA au moins pour les années 2021, 2020, 2019, 2018 et 2017) (<b>OUI/NON</b>)</li><li>- Délai de livraison inférieur ou égale 180 jours (<b>OUI/NON</b>)</li><li>- Preuve d'acceptation des conditions du Marché (CCAP et Descriptif de la fourniture)</li></ul>



	<p>paraphés sur chaque page, signés, datés et cachetés sur la dernière page)  <b>(OUI/NON)</b></p> <p>- Présentation de l'Offre <b>(OUI/NON)</b></p> <p>La non-satisfaction d'au moins <b>quatre (04) des cinq (05)</b> critères entraîne l'élimination de l'offre.</p> <p>La notation se fera selon le mode binaire (oui ou non).</p>												
6.2.	En cas de groupement de fournisseurs : <b>Les membres du groupement doivent fournir un accord de groupement ou d'association.</b>												
7.	Langue de l'offre : Français ou anglais.												
8.1.	<p>La liste des informations sur la qualification visée à l'article 12 du RGAO devra être complétée et regroupée en trois volumes insérés respectivement dans des enveloppes intérieures et détaillée comme suit :</p> <p><b>Enveloppe A - Volume 1. : dossier administratif</b></p> <p>Le dossier administratif contiendra les pièces suivantes :</p> <p>➤ <b>Pour les Nationaux :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>La déclaration d'intention de soumissionner, signée, datée et timbrée au tarif en vigueur, (suivant modèle joint), en cas de groupement elle doit être produite par chacun des membres du groupement ;</li> <li>L'accord de groupement le cas échéant. Cet accord doit préciser le mandataire, la nature du groupement (solidaire ou conjoint) ainsi que les prestations réalisées par les différents membres du groupement ;</li> <li>Le pouvoir de signature le cas échéant ;</li> <li>Une attestation de non faillite établie par le Tribunal de Grande Instance en cours de validité ;</li> <li>Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque camerounaise de premier ordre agréée par le Ministère des Finances du Cameroun ;</li> <li>La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres attestant que le soumissionnaire s'est acquitté du montant de <b>Huit cent mille (800 000) francs CFA</b> auprès du Trésor Public ;</li> <li>Une caution de soumission pour chaque lot d'un montant de :</li> </ol> <table border="1"> <thead> <tr> <th>N° du Lot</th> <th>Intitulé</th> <th>Montant de la caution</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Acquisition de MILDA PBO pour la région du Centre</td> <td>144 000 000</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Acquisition de MILDA NGN (IG2) pour la région du Centre</td> <td>17 390 000</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Acquisition de MILDA PBO pour la région du Sud</td> <td>23 700 000</td> </tr> </tbody> </table> <p>délivrée par une institution financière de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances pour les nationaux ou de leur lieu de résidence pour les soumissionnaires étrangers, d'une durée de validité de cent-cinquante (150) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par le Directeur Général de l'ARMP ;</li> <li>Une attestation pour soumission délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant qu'il s'est acquitté régulièrement de ses cotisations sociales datant de moins de trois mois ;</li> <li>Une attestation de non redevance délivrée par les autorités compétentes, certifiant que le soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts pour l'exercice en cours, en cours de validité ;</li> </ol>	N° du Lot	Intitulé	Montant de la caution	1	Acquisition de MILDA PBO pour la région du Centre	144 000 000	2	Acquisition de MILDA NGN (IG2) pour la région du Centre	17 390 000	3	Acquisition de MILDA PBO pour la région du Sud	23 700 000
N° du Lot	Intitulé	Montant de la caution											
1	Acquisition de MILDA PBO pour la région du Centre	144 000 000											
2	Acquisition de MILDA NGN (IG2) pour la région du Centre	17 390 000											
3	Acquisition de MILDA PBO pour la région du Sud	23 700 000											

- k. Une déclaration sur l'honneur de non abandon d'un marché public sur les trois derniers exercices au Cameroun (suivant modèle du DAO) ;  
 l. un plan de localisation de la structure précisant la commune du lieu d'établissement, la dénomination du quartier et le lieu-dit, signé sur l'honneur, pour les nationaux ;  
 m. L'Attestation d'immatriculation délivrée par le service émetteur timbrée au tarif en vigueur.

➤ **Pour les soumissionnaires étrangers**

- a. La déclaration d'intention de soumissionner, signée, datée (suivant modèle joint), en cas de groupement elle doit être produite par chacun des membres du groupement ;
- b. L'accord de groupement le cas échéant. Cet accord doit préciser le mandataire, la nature du groupement (solidaire ou conjoint) ainsi que les prestations réalisées par les différents membres du groupement ;
- c. Le pouvoir de signature le cas échéant ;
- d. Une attestation de non faillite établie par la Chambre d'Industrie et du Commerce du lieu de résidence du soumissionnaire en cours de validité ;
- e. Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque du lieu de résidence du soumissionnaire ;
- f. La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres attestant que le soumissionnaire s'est acquitté du montant de Huit cent mille (800 000) francs CFA;
- g. Une caution de soumission pour chaque lot d'un montant de :

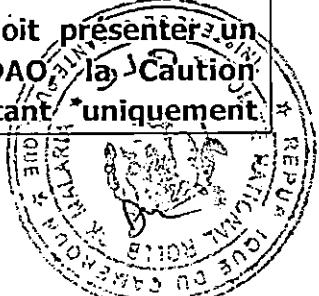
N° du Lot	Intitulé	Montant de la caution
1	Acquisition de MILDA PBO pour la région du Centre	144 000 000
2	Acquisition de MILDA NGN (IG2) pour la région du Centre	17 390 000
3	Acquisition de MILDA PBO pour la région du Sud	23 700 000

délivrée par Institution financière agréée par les autorités compétentes du pays d'origine du soumissionnaire, d'une durée de validité de cent-cinquante (150) jours à compter de la date de dépôt des offres.

- i. Une Attestation des autorités compétentes du pays d'origine du soumissionnaire certifiant qu'il s'est acquitté régulièrement de ses cotisations sociales datant de moins de trois mois ;
- j. Une attestation délivrée par les services compétents du pays d'origine du soumissionnaire certifiant qu'il a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts pour l'exercice en cours, en cours de validité ;
- k. Une déclaration sur l'honneur de non abandon d'un marché public sur les trois derniers exercices au Cameroun ;
- m. Une attestation d'immatriculation délivrée par les services compétents attestant que le soumissionnaire est régulièrement inscrit au registre des entreprises du pays d'origine.

**Toutes ces pièces devront être produites en original ou en copie certifiées conformes et en cours de validité.**

**En cas de groupement, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, la quittance d'achat du DAO, la Caution bancaire et l'attestation de domiciliation bancaire étant uniquement**



présentées par le mandataire du groupement.

#### Enveloppe B - Volume 2 : Offre technique

##### b.1. Les renseignements sur les qualifications

➤ **Les Chiffres d'Affaires :**

Fournir les extraits des bilans certifiés pour les des cinq dernières années (2021, 2020, 2019, 2018 et 2017) justifiant d'un CA cumulé supérieur à 1 000 000 000 FCFA ;

➤ **Capacité financière :**

Fournir une Attestation de Solvabilité financière pour chaque lot (voir modèle joint), délivrée par une institution financière de 1<sup>er</sup> ordre agréée par le MINFI pour les nationaux ou de leur lieu de résidence pour les soumissionnaires, d'un montant supérieur ou égal à 50% du cout prévisionnel du lot à soumissionner :

➤ Les références du soumissionnaire dans la fourniture des MILDA durant les cinq dernières années (2021, 2020, 2019, 2018 et 2017). Présenter au moins deux (02) marchés de fournitures de MILDA justifiés par copies les premières et dernières pages des contrats enregistrés et des procès-verbaux de réception.

##### b.2. La conformité des spécifications techniques

➤ Fournir un prospectus technique ressortant la marque, le modèle la photo et les caractéristiques techniques de la moustiquaire proposée ;

➤ Preuve de l'homologation OMS de la moustiquaire proposée : fournir l'extrait de la liste des MILDA agréés OMS ressortant la marque de la MILDA proposée par le soumissionnaire (liste disponible sur le site de l'OMS) ;

➤ **Autorisation du fabricant pour les soumissionnaires non fabricants ou de l'attestation d'agrément en qualité de fabricant délivrée par les services compétents pour les soumissionnaires fabricants ;**

➤ ***Joindre dans l'offre technique un échantillon de chaque marque de moustiquaire imprégnée proposée.***

##### b.3. Les preuves d'acceptation des conditions du Marché

➤ Les CCAP et CCTP paraphés à chaque page et signés, daté et cacheté sur la dernière page avec la mention « LU ET APPROUVE ».

##### b.4. Calendrier ou Planning de livraison : joindre un calendrier planning de livraison signé et conforme au délai de cent quatre-vingt (180) jours.

#### Enveloppe C. Volume 3 : Offre financière

Elle regroupe tous les éléments permettant de justifier le coût des prestations, à savoir :

c1. la soumission proprement dite, en original rédigée selon le modèle joint, timbrée au tarif en vigueur, signée et datée ;

c2. le Bordereau des prix unitaires dûment rempli ;

c3. le détail estimatif dûment rempli ;

c4. le sous-détail des prix et/ou la décomposition des prix forfaitaires.

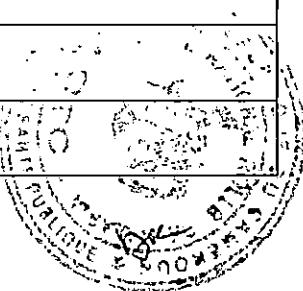
**NB : Les différentes parties d'un même dossier doivent obligatoirement être**



	<b>séparées par les intercalaires de couleur autre que le blanc aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen.</b>
<b>Prix de l'offre</b>	
9.1.	Les prix du marché ne sont <i>pas</i> révisables.
9.2.	Période de fonctionnement prévue pour les fournitures : <b>Non applicable</b>
10.1.	<p>Les montants de la garantie d'offre par Lot sont définis au paragraphe 1 du présent RPAO. Le soumissionnaire fournira une Garantie de soumission qui fera partie intégrante de son Offre.</p> <p>La Garantie d'Offre sera libellée en F CFA, et se présentera sous la forme d'une garantie bancaire émise par une banque commerciale de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances et dont le modèle sera conforme à celui présenté dans le présent Dossier d'Appel d'Offres par le Maître d'Ouvrage. Les soumissionnaires étrangers peuvent par l'intermédiaire de leur banque se faire établir une caution bancaire par les banques agréées au Cameroun.</p> <p>Toute offre non accompagnée de la Garantie de soumission sera écartée par la Commission Spéciale de Passation des Marchés comme étant non conforme aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres. Il en sera de même pour toute offre dont la garantie de soumission ne sera pas conforme au modèle présenté par le Maître d'Ouvrage dans le présent DAO.</p> <p>Les garanties de soumission des Soumissionnaires non retenus seront libérées ou leur seront retournées automatiquement dès la publication du résultat de l'appel d'offres, et au plus tard trente (30) jours après expiration du délai de validité prescrit dans le présent DAO.</p> <p>La Garantie de soumission du soumissionnaire qui aura obtenu le Marché sera libérée à la signature du Marché et contre remise du cautionnement définitif prévu dans le présent DAO.</p> <p>La Garantie de soumission peut être saisie :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Si le soumissionnaire retire son Offre pendant le délai de validité qu'il aura spécifié dans son offre ; ou</li> <li>Au cas où le soumissionnaire obtiendrait le Marché ; si ce dernier : <ul style="list-style-type: none"> <li>Manque à son obligation de signer le Marché ; ou</li> <li>Manque à son obligation de déposer le cautionnement définitif prévu dans le présent DAO.</li> </ul> </li> </ol>
11.1	<b>Période de validité des offres : La période de validité des offres est de 120 jours à partir de la date limite de dépôt des offres.</b>
12.1.	Nombre de copies des offres qui doivent être remplies et envoyées : sept (7) dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels.
12.2.	Adresse du Maître d'Ouvrage : <b>le Ministre de la Santé Publique.</b>
13.1.	Date et heure limites de dépôt des offres : <b>Le _____ à _____ heures.</b>
14.1.	Lieu, date et heure de l'ouverture des plis : <b>Le _____ à _____ heures.</b>
<b>Attribution du marché</b>	
15.1. et 15.2.	Le fournisseur retenu devra fournir une caution pour l'exécution intégrale du marché d'un montant égal à 5% du montant TTC du marché sous la forme indiquée dans le Dossier d'Appel d'Offres



## GRILLE D'EVALUATION DES PROPOSITIONS PAR LOT

<b>Réf</b>	<b>LOT N°1 : Achat des Moustiquaires Imprégnées a Longue Durée d'Action PBO pour la région du Centre (MILDA PBO)</b>	<b>Nom et adresse du soumissionnaire :</b> _____		
<b>Critères d'évaluation</b>			<b>Notation</b>	<b>Observation</b>
<b>OUI</b>	<b>NON</b>			
<b>A. Critères éliminatoires</b>				
A.1	Absence de la caution de soumission,			
A.2.	Fausse déclaration ou falsification des pièces,			
A.3.	Absence ou non-conformité d'une pièce administrative après épuisement du délai réglementaire, soit 48 heures,			
A.4.	Absence de déclaration sur l'honneur de non abandon des marchés publics au cours des cinq dernières années (2020, 2019, 2018, 2017 et 2016),			
A.5.	Absence ou non-conformité de la preuve de la capacité financière (attestation de solvabilité financière d'un montant au supérieur ou égale à 50% du budget prévisionnel du lot soumissionné)			
A.6	Absence de la preuve de l'Homologation OMS des MILDA proposées			
A.7	Non-conformité des MILDA proposées aux spécifications techniques			
A.8	Absence de l'autorisation du fabricant pour les soumissionnaires non fabricants ou de l'attestation d'agrément en qualité de fabricant délivrée par les services compétents pour les soumissionnaires fabricants,			
A.8	Note technique inférieure à 4 OUI/5 des critères essentiels.			
<b>Conclusion :</b>				
<b>B. Critères essentiels</b>				
<b>B.1. Expérience du soumissionnaire</b>				
	Expérience du soumissionnaire : au moins un (01) marché de fourniture de MILDA exécuté au cours des 5 dernières années 2021, 2020, 2019, 2018 et 2017 (joindre copie des premières et dernières pages des marchés enregistrés accompagnées des PV de réception correspondants)			
<b>B.2. Chiffre d'Affaires sur extrait des bilans des trois dernières années (Cumulé de 1 000 000 000 F.CFA au moins pour les années 2021, 2020, 2019, 2018, et 2017)</b>				
	Chiffre d'Affaires cumulés (Extraits de bilans certifiés des exercices 2021, 2020, 2019, 2018 et 2017) supérieur ou égale à 1 000 000 000 F.CFA			
<b>B.3. Délai de livraison inférieur ou égal 180 jours</b>				
	Existence d'un calendrier ou planning de livraison			

	Délai de livraison inférieur ou égale à 180 jours (voir calendrier ou planning de livraison)			
--	--	--	--	--

#### B.4. Preuve d'Acceptation des conditions du Marché

-	Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) paraphés sur toutes les pages, signé, daté et cacheté sur la dernière avec la mention « Lu et Approuvé ».			
-	Spécifications technique paraphés sur toutes les pages, signés, datés et cachetés sur la dernière avec la mention « Lu et Approuvé »			

#### B.5. Présentation de l'offre (sommaire, intercalaire en couleur et reliure)

-	Existence d'un sommaire général en début de chaque offre et énoncé de la pièce sur la page de garde qui la précède			
-	Pièces séparées par un intercalaire de couleur autre que le blanc			
-	Document relié par des spirales ou des serre-dos avec transparent et couverture cartonnée			

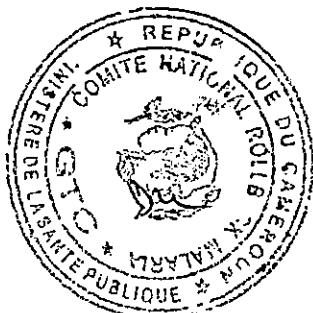
**TOTAL**

**NOTE TECHNIQUE**

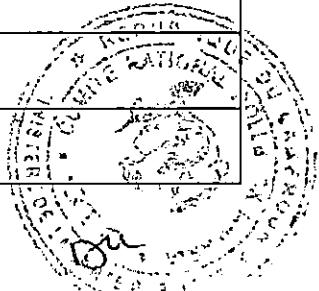
**CONCLUSION**

<b>NOM ET SIGNATURE DE L'EVALUATEUR</b>	
---	--

**NB : Chacun des critères essentiels B1, B2, B3, B4 et B5 ne sera satisfait que si tous ses sous-critères sont satisfaits.**



<b>Réf</b>	<b>LOT N°2 : Achat des Moustiquaires Imprégnées a Longue Durée d'Action NGN pour la région du Centre (MILDA Nouvelle Génération)</b>	<b>Nom et adresse du soumissionnaire :</b>					
<b>Critères d'évaluation</b>		<b>Notation</b>		<b>Observation</b>			
		<b>OUI</b>	<b>NON</b>				
<b>B. Critères éliminatoires</b>							
A.1	Absence de la caution de soumission,						
A.2.	Fausse déclaration ou falsification des pièces,						
A.3.	Absence ou non-conformité d'une pièce administrative après épuisement du délai réglementaire, soit 48 heures,						
A.4.	Absence de déclaration sur l'honneur de non abandon des marchés publics au cours des cinq dernières années (2021, 2020, 2019, 2018 et 2017),						
A.5.	Absence ou non-conformité de la preuve de la capacité financière (attestation de solvabilité financière d'un montant au supérieur ou égale à 50% du budget prévisionnel du lot soumissionné)						
A.6	Absence de la preuve de l'homologation OMS des MILDA proposées,						
A.7	Non-conformité des MILDA proposées aux spécifications techniques						
A.8	Absence de l'autorisation du fabricant pour les soumissionnaires non fabricants ou de l'attestation d'agrément en qualité de fabricant délivrée par les services compétents pour les soumissionnaires fabricants,						
A.8	Note technique inférieure à 4 OUI/5 des critères essentiels.						
<b>Conclusion :</b>							
<b>B. Critères essentiels</b>							
<b>B.1. Expérience du soumissionnaire</b>							
	Expérience du soumissionnaire : au moins un (01) marché de fourniture de MILDA exécuté au cours des 5 dernières années 2019, 2018, 2017, 2016 et 2015 (joindre copie des premières et dernières pages des marchés enregistrés accompagnées des PV de réception correspondants)						
<b>B.2. Chiffre d'Affaires sur extrait des bilans des trois dernières années (Cumulé de 1 000 000 000 F.CFA au moins pour les années 2020, 2019, 2018, 2017 et 2016)</b>							
	Chiffre d'Affaires cumulés (Extraits de bilans certifiés des exercices 2020, 2019, 2018, 2017 et 2016) supérieur ou égale à 1 000 000 000 F.CFA						
<b>B.3. Délai de livraison inférieur ou égal 180 jours</b>							
	Existence d'un calendrier ou planning de livraison						
	Délai de livraison inférieur ou égale à 180 jours (voir calendrier ou planning de livraison)						



**B.4. Preuve d'Acceptation des conditions du Marché**

-	Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) paraphés sur toutes les pages, signé, daté et cacheté sur la dernière avec la mention « Lu et Approuvé ».			
-	Spécifications technique paraphés sur toutes les pages, signés, datés et cachetés sur la dernière avec la mention « Lu et Approuvé »			

**B.5. Présentation de l'offre (sommaire, intercalaire en couleur et reliure)**

-	Existence d'un sommaire général en début de chaque offre et énoncé de la pièce sur la page de garde qui la précède			
-	Pièces séparées par un intercalaire de couleur autre que le blanc			
-	Document relié par des spirales ou des serre-dos avec transparent et couverture cartonnée			

**TOTAL**

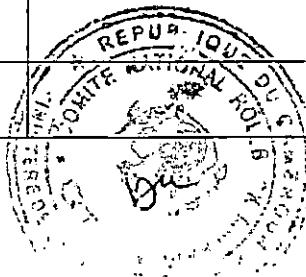
**NOTE TECHNIQUE**

**CONCLUSION**

<b>NOM ET SIGNATURE DE L'EVALUATEUR</b>	
---	--



Réf	<b>LOT N°3 : Achat des Moustiquaires Imprégnées a Longue Durée d'Action PBO pour la région du Sud (MILDA PBO)</b>	<b>Nom et adresse du soumissionnaire :</b> _____					
<b>Critères d'évaluation</b>		<b>Notation</b>		<b>Observation</b>			
<b>C. Critères éliminatoires</b>							
A.1	Absence de la caution de soumission,						
A.2.	Fausse déclaration ou falsification des pièces,						
A.3.	Absence ou non-conformité d'une pièce administrative après épuisement du délai réglementaire, soit 48 heures,						
A.4.	Absence de déclaration sur l'honneur de non abandon des marchés publics au cours des cinq dernières années (2020, 2019, 2018, 2017 et 2016),						
A.5.	Absence ou non-conformité de la preuve de la capacité financière (attestation de solvabilité financière d'un montant au supérieur ou égale à 50% du budget prévisionnel du lot soumissionné)						
A.6	Absence la preuve de l'homologation OMS des MILDA proposées,						
A.7	Non-conformité des MILDA proposées. aux spécifications techniques						
A.8	Absence de l'autorisation du fabricant pour les soumissionnaires non fabricants ou de l'attestation d'agrément en qualité de fabricant délivrée par les services compétents pour les soumissionnaires fabricants,						
A.8	Note technique inférieure à 4 OUI/5 des critères essentiels.						
Conclusion :							
<b>B. Critères essentiels</b>							
<b>B.1. Expérience du soumissionnaire</b>							
	Expérience du soumissionnaire : au moins un (01) marché de fourniture de MILDA exécuté au cours des 5 dernières années 2019, 2018, 2017, 2016 et 2015 (joindre copie des premières et dernières pages des marchés enregistrés accompagnées des PV de réception correspondants)						
<b>B.2. Chiffre d'Affaires sur extrait des bilans des trois dernières années (Cumulé de 1 000 000 000 F.CFA au moins pour les années 2020, 2019, 2018, 2017 et 2016)</b>							
	Chiffre d'Affaires cumulés (Extraits de bilans certifiés des exercices 2020, 2019, 2018, 2017 et 2016) supérieur ou égale à 1 000 000 000 F.CFA						
<b>B.3. Délai de livraison inférieur ou égal 180 jours</b>							
	Existence d'un calendrier ou planning de livraison						
	Délai de livraison inférieur ou égale à 180 jours (voir calendrier ou planning de livraison)						



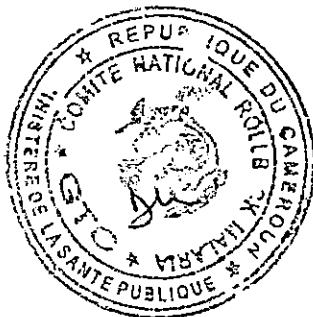
**B.4. Preuve d'Acceptation des conditions du Marché**

-	Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) paraphés sur toutes les pages, signé, daté et cacheté sur la dernière avec la mention « Lu et Approuvé ».			
-	Spécifications technique paraphés sur toutes les pages, signés, datés et cachetés sur la dernière avec la mention « Lu et Approuvé »			

**B.5. Présentation de l'offre (sommaire, intercalaire en couleur et reliure)**

-	Existence d'un sommaire général en début de chaque offre et énoncé de la pièce sur la page de garde qui la précède			
-	Pièces séparées par un intercalaire de couleur autre que le blanc			
-	Document relié par des spirales ou des serre-dos avec transparent et couverture cartonnée			
<b>TOTAL</b>				
<b>NOTE TECHNIQUE</b>				
<b>CONCLUSION</b>				
<b>NOM ET SIGNATURE DE L'EVALUATEUR</b>				

**NB : Chacun des critères essentiels B1, B2, B3, B4, B5 et B6 ne sera satisfait que si tous ses sous-critères sont satisfaits.**



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

Ministère de la Santé Publique

Ministry of Public Health

## **MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE**

### **COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DU PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME**

\*\*\*\*\*

### **APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE**

**Nº \_\_\_\_\_ /AOIO/MINSANTE/CSPM-PNLP/2022 DU \_\_\_\_\_  
POUR L'ACHAT DES MOUSTIQUAIRES IMPREGNEES A  
LONGUE DUREE D'ACTION (MILDA) POUR LES REGIONS DU  
CENTRE ET DU SUD (EN TROIS LOTS)**

#### **FINANCEMENT :**

**Budget des Fonds de Contrepartie pour le Programme National de  
Lutte contre le Paludisme, au titre des exercices 2019, 2020 et 2021.**

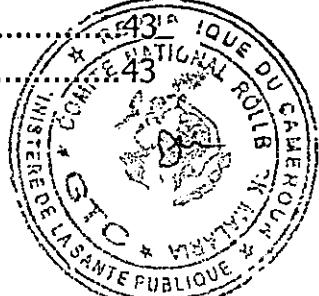
#### **PIECE N°4 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)**

**MARS 2022**



# Table des Matières

<b>Chapitre I : A. Généralités :</b>	<b>36</b>
Article 1 : Objet du marché.....	36
Article 2 : Consistance des fournitures.....	36
Article 3 : Procédure de Passation du Marché.....	36
Article 4 : Définitions et attributions .....	36
Article 5 : Langue, loi et réglementation applicables.....	37
Article 6 : Normes .....	37
Article 7 : Pièces constitutives du Marché .....	37
Article 8 : Textes généraux applicables.....	38
Article 9 : Communication .....	38
Article 10 : Ordres de service .....	39
Article 11 : Matériel et personnel du fournisseur.....	39
<b>Chapitre II : Clauses Financières .....</b>	<b>39</b>
Article 12 : Garanties et cautions .....	39
Article 13 : Montant du marché.....	39
Article 14 : Lieu et de paiement.....	40
Article 15 : Variation des prix .....	40
Article 16 : Formules de révision des prix .....	40
Article 17 : Formules d'actualisation des prix .....	40
Article 18 : Avances .....	40
Article 19 : Paiement .....	40
Article 20 : Intérêts moratoires .....	40
Article 21 : Pénalités de retard .....	40
Article 22 : Régime fiscal et douanier .....	40
Article 23 : Timbres et enregistrement des Marchés .....	41
<b>Chapitre III : Exécution des prestations.....</b>	<b>41</b>
Article 24 : Brevet .....	41
Article 25 : Lieu et délais de livraison .....	41
Article 26 : Rôles et responsabilités du fournisseur .....	41
Article 27 : Transport et assurances .....	41
Article 28 : Essais et services connexes.....	42
Article 29 : Service après venté et consommables .....	42
<b>Chapitre IV: De la réception .....</b>	<b>42</b>
Article 30 : Documentation à fournir avant la réception technique.....	42
Article 31 : Réception provisoire .....	43
Article 32 : Documents à fournir après réception provisoire .....	43
Article 33 : Délai de garantie .....	43
<b>Chapitre V : Dispositions diverses.....</b>	<b>43</b>
Article 34 : Résiliation du marché .....	43
Article 35 : Cas de force majeure .....	43
Article 36 : Différends et litiges.....	43
Article 37 : Edition et diffusion du présent marché .....	
Article 38 et dernier: Entrée en vigueur du marché.....	



## **Chapitre I : Généralités**

### **Article 1 : Objet du Marché**

Le présent Marché a pour objet l'achat des Moustiquaires Imprégnées à Longue Durée d'Action devant servir pour la campagne de distribution gratuite dans les régions du Centre et du Sud.

### **Article 2 : Consistance des Fournitures**

Le présent marché a pour objet la fourniture de deux millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent cinquante (2 799 750) Moustiquaires Imprégnées à Longue Durée d'Action au Programme National de Lutte contre le Paludisme, suivant les caractéristiques définies dans le Descriptif de la Fourniture et les quantités définies dans le Cadre du Devis Quantitatif et estimatif présentés par le Maître d'Ouvrage. Ces Fournitures sont réparties en un trois lots.

### **Article 3 : Procédure de passation du Marché**

Le présent Marché est passé à la suite de l'Appel d'Offres International Ouvert en procédure d'urgence N° \_\_\_\_\_/AOIO/MINSANTE/CSPM-PNLP/2022 du \_\_\_\_\_

### **Article 4 : Définitions et attributions**

#### **4.1. Définitions générales**

- Le Maître d'Ouvrage est le **Ministre de la Santé Publique**,  
A ce titre il est le signataire du Marché et en assure le bon fonctionnement, il veille à la conservation des originaux des documents des marchés et à la transmission des copies à l'ARMP par le point focal désigné à cet effet
- Le Chef de Service du marché est le **Secrétaire Permanent du Groupe Technique Central du Programme National de Lutte contre le Paludisme (GTC/PNLP)**,  
Il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels.
- L'Ingénieur du Marché est le **Chef Section Prévention du PNLP**, ci-après désigné l'Ingénieur.
- Le Maître d'œuvre est : **le Directeur de la Lutte contre la Maladie, les Epidémie et les Pandémie du Ministère de la Santé Publique**.
- Le Cocontractant de l'Administration est : \_\_\_\_\_

#### **4.2. Nantissement**

- L'Autorité chargée de l'ordonnancement et de la liquidation est le **MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE**.
- Le Responsable chargé du paiement est le **Directeur Général de la CAA ou le Payeur Spécialisé auprès du Ministère de la Santé Publique**.
- Le Responsable Compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du Présent marché est le **Secrétaire Permanent du Programme National de Lutte contre le Paludisme GTC/PNLP**.

### **Article 5 : Langue, loi et réglementation applicables**

#### **5.1. La langue utilisée est le Français ou l'Anglais**

#### **5.2. Le Cocontractant de l'Administration s'engage à observer les lois, règlement, ordonnances en vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation du marché.**

Si au Cameroun, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature du présent marché venaient à être modifiés après la signature du marché, les couts



éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

#### **Article 6 : Normes**

- 6.1. Les fournitures livrées en exécution du présent marché seront conformes aux normes fixées dans le CCTP et quand aucune norme applicable n'est mentionnée, à la norme faisant autorité en la matière et applicable au Cameroun ; cette norme sera la norme la plus récemment approuvée par l'autorité compétente.
- 6.2. Le fournisseur étudiera, exécutera et garantira les fournitures et prestations du présent marché en prenant en considération la meilleure pratique de réalisation au Cameroun pour des opérations de technologie similaire.

#### **Article 7 : Pièces constitutives du marché**

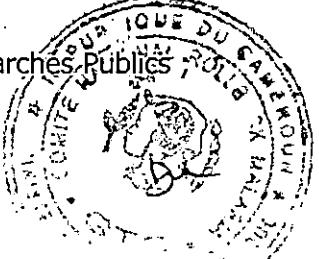
Les pièces contractuelles constitutives du présent marché sont par ordre de priorité :

1. La lettre de soumission ;
2. La soumission du Cocontractant de l'Administration et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et aux termes de références finalisés ou description des services ;
3. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
4. Les termes de références ;
5. Les éléments propres à la détermination du montant du marché, tels que, par ordre de priorité : les bordereaux des prix unitaires ; l'état des prix forfaitaires ; le détail ou le devis estimatif ; la décomposition des prix forfaitaires et le sous-détail des prix unitaires ;
6. Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics de prestations mis en vigueur par arrêté N° 033 du 13 février 2007 ;
7. Le ou les Cahiers des Clauses Techniques Générales (CCTG) applicables aux prestations intellectuelles ;

#### **Article 8 : Textes généraux applicables**

Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après :

1. L'Accord de Don N° CMR-M-MOH 1991 ;
2. La loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
3. La loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités ;
4. Loi n° 2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
5. Le décret N° 77/41 du 3 février 1977 fixant les attributions et l'organisation des contrôles financiers, modifié et complété par le décret N° 2013/066 du 28 février 2013 portant organisation du Ministère des Finances.
6. Décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
7. Décret n° 2018 / 366 du 20 OCTOBRE 2018 portant code des Marchés Publics ;
8. Le décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de Passation des Marchés Publics ;
9. Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;



10. Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
11. Le décret N° 2013/159 du 15 mai 2013 fixant régime particulier du contrôle administratif des finances publiques ;
12. La circulaire N°003/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
13. La circulaire N° 003/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant sur les modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics ;
14. La circulaire N° 001/C/PR du 19 OCTOBRE 2012 relative à la passation et au Contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
15. Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) ;
16. La circulaire n°002 /CAB/PM du 31 janvier 2011 portant amélioration de la performance du système des marchés publics ;
17. Circulaire n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 fixant les modalités de gestion des changements des conditions économiques des Marchés Publics ;
18. Circulaire n°001/CAB/PR du 19 OCTOBRE 2012 portant passation, contrôle et exécution des Marchés Publics ;
19. Circulaire n°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques, pour l'Exercice 2022 ;
20. Les textes régissant les corps de métiers ;
21. Les normes en vigueur ;
22. D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le Marché.

## Article 9 : Communication

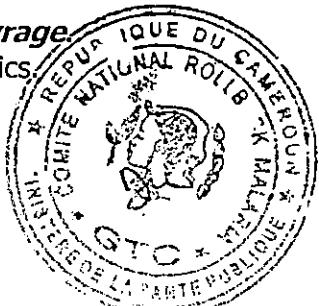
Toutes les notifications et communications écrites dans le cadre du présent Marché devront être faites aux adresses suivantes :

- a. Dans le cas où le Cocontractant de l'Administration est le destinataire : les correspondances seront valablement adressées \_\_\_\_\_
- b. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire : **Monsieur le Ministre de la Santé Publique BP 1459 Yaoundé-Téléphone : 222 22 57 58-Fax : 222 23 34 39**

Avec copie adressée dans les mêmes délais, au Chef de Service et à l'Ingénieur, le cas échéant.

## Article 10 : Ordres de service

1. L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le **Maître d'Ouvrage** et notifié par le **Chef de Service**.
2. L'ordre de service à incidence financière ou susceptible de modifier les délais sera signé et notifié par **le Maître d'Ouvrage**.
3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés par **le Chef de Service** et notifiés par **l'Ingénieur**.
4. Les ordres de service valant mise en demeure sont signés par le **Maître d'Ouvrage**.
5. Tous les ordres de service seront tenus en copie au Ministère des Marchés Publics.



Le Cocontractant de l'Administration dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les ordres de service reçus.

### **Article 11 : Matériel et personnel du Cocontractant de l'Administration (NON APPLICABLE)**

#### **Chapitre II : Clauses financières**

### **Article 12 : Garanties et cautions**

#### **12.1 Cautionnement définitif**

Le cautionnement définitif est fixé à 5% du montant TTC du marché.

#### **12.2 Cautionnement de garantie : Non applicable**

#### **12.3. Cautionnement d'avance de démarrage**

Une avance de démarrage représentant 40% au plus du montant du marché TTC sera accordée au Cocontractant de l'administration à sa demande.

Cette avance devra être cautionnée à 100% par une banque de premier rang agréée par le Ministère en charge des Finances.

### **Article 13 : Montant du marché**

Le montant du présent marché, tel qu'il ressort du détail ou devis estimatif ci-dessous, est de \_\_\_\_\_ (en chiffres) \_\_\_\_\_ (en lettres) francs CFA Toutes Taxes Comprises (TTC) ; soit :

- Montant HTVA : \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_) francs CFA
- Montant de la TVA : \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_) francs CFA

### **Article 14 : Lieu et mode de paiement**

**14.1.** En contrepartie des paiements à effectuer par le Maître d'Ouvrage au Cocontractant dans les conditions indiquées dans le Marché, le Cocontractant s'engage par les présentes à exécuter les prestations conformément aux dispositions du Marché.

**14.2.** Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues en francs CFA par crédit au compte n° .....

### **Article 15 : Variation des prix**

Les prix du marché sont fermes et non révisables.

### **Article 16 : Formule de révision des prix (NON APPLICABLE)**

### **Article 17 : Formule d'actualisation des prix (NON APPLICABLE)**

### **Article 18 : Avance**

Le Maître d'Ouvrage accordera une avance de démarrage égale à 40% du montant du marché TTC. Cette avance de démarrage devra être cautionnée à 100%.

Le paiement de l'avance de démarrage est subordonné à la présentation d'un cautionnement d'avance de démarrage correspondant à 100% du montant de l'avance consentie par le Maître



d’Ouvrage et délivrée par institutions financière de premier ordre agréée par le Ministère des Finances.

### **Article 19 : Paiement**

Après la réception des moustiquaires, le Cocontractant de l’Administration déposera auprès de l’ingénieur qui les approuvera et transmettra à l’autorité chargée du paiement accompagnées des pièces suivantes :

- Trois exemplaires de la facture à payer
- Trois exemplaires du bordereau de livraisons
- Un exemplaire du Marché enregistré
- Une trois exemplaires de la facture à payer
- Un exemplaire du P. V de réception ;
- Un dossier administratif en cours de validité

La dernière facture doit revêtir le visa préalable de la Direction Générale des Contrôles des Marchés Publics du Ministères de Marchés Publics.

### **Article 20 : Intérêts moratoires**

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues conformément à l’article 167 du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

### **Article 21 : Pénalités de retard**

21.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

- a. Un deux millième (1/2000<sup>e</sup>) du montant TTC du marché de base par jour calendrier de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché ;
- b. Un millième (1/1000<sup>e</sup>) du montant TTC du marché de base par jour calendrier de retard au-delà du trentième jour.

21.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du marché de base avec ses avenants.

### **Article 22 : Régime fiscal et douanier**

Le présent Marché est soumis au régime fiscal et douanier en vigueur en la matière en République du Cameroun.

### **Article 23 : Timbres et enregistrement des marchés**

Sept (07) exemplaires originaux du marché seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du Cocontractant de l’Administration, conformément à la réglementation en vigueur.

En cas de non-respect des dispositions réglementaires pour l’enregistrement, le marché pourra être résilié de plein droit.

### **Chapitre III : Exécution des prestations**

#### **24 : Brevet**



Le Cocontractant de l'Administration garantira le Maître d'Ouvrage contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque ou de droits de création industrielle résultant de l'emploi des fournitures ou de leurs composants.

### **Article 25 : Délais et lieu de livraison**

Le lieu de livraison est la Délégation Régionale de la Santé Publique du Centre et du Sud.

Le délai d'exécution des prestations objet du présent marché est de **cent quatre-vingt (180) jours**

Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer l'exécution du marché.

### **Article 26 : Rôle du Cocontractant de l'Administration**

Le Cocontractant de l'Administration a pour mission d'assurer la fourniture des biens tels que décrits dans le CCTP, sous le contrôle du Maître d'Ouvrage et ce conformément au présent marché et aux règles et normes en vigueur.

### **Article 27 : Transport et assurances**

#### **27.1. Emballage pour le transport**

Le Cocontractant de l'Administration doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les fournitures proposées soient protégées par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérien; ferroviaire ou routier. Le Cocontractant de l'Administration doit faire toute diligence pour réparer tous les dégâts éventuellement occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison (Délégation Régionale de la Santé Publique du Centre et du Sud).

#### **27.2. Assurance**

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'à la délégation Régionale de la Santé du Sud (lieu de livraison) doivent être couverts par une assurance prise par le Cocontractant de l'Administration.

## **Chapitre IV : De la réception**

### **Article 28 : Documents à fournir avant la réception**

Le Cocontractant de l'Administration devra dans un délai de dix (10) jours au moins avant la réception provisoire transmettre au Maître d'Ouvrage les documents suivants :

- Copie de la facture du Cocontractant de l'Administrateur décrivant les moustiquaires indiquant leurs quantités, leur prix et le montant total ;
- Notification de la livraison ;
- Certificat d'origine,
- Certificat de conformité.

### **Article 29 : Réception**

Lorsque le Cocontractant de l'Administration considérera avoir terminé la livraison des fournitures au niveau de la Délégation Régionale de la Santé Publique concernée, il en informera par écrit le Maître d'Ouvrage.

Les opérations de réception comprendront des vérifications quantitatives et qualitatives, la conformité aux types homologués par l'Organisation Mondiale de la Santé.



Ces opérations se dérouleront en présence du Cocontractant de l'Administration ou de son représentant, d'une part, et de la Commission de réception éventuellement assistée des futurs utilisateurs ou de toute autre personne expressément désignée par le Maître d'Ouvrage, d'autre part.

La Commission de réception sera composée des membres suivants :

- **Président** : le Maître d'Ouvrage ou son représentant ;
- **Rapporteur** : Le Maître d'Œuvre ;
- **Membres** :
  - L'Ingénieur du Marché ;
  - Le Chef Service du Marché du marché ;
  - Le Contrôleur de Gestion Principal de l'UCS/FMP
  - L'Expert en Passation des Marchés de l'UCS/FMP
  - Le Comptable-Matières du PNLP
  - Le Cocontractant de l'Administration ou son représentant
- **Observateur** :
  - Un représentant du Ministère des Marchés Publics
- **Invité** :
  - Toute autre personne désignée par le Maître d'Ouvrage

La Commission après visite des fournitures examine le procès-verbal des opérations préalables à la réception et procède à la réception des fournitures s'il y a lieu.

La visite de réception fera l'objet d'un procès-verbal de réception signé sur le champ par au moins deux tiers (2/3) des membres de la Commission.

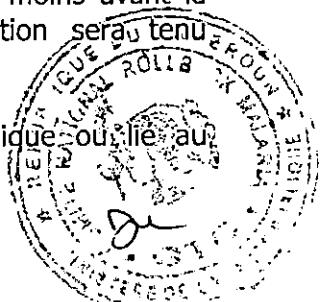
### **Article 30 : Documents à fournir après réception**

Le Cocontractant de l'Administration doit notifier le Maître d'Ouvrage et lui faire parvenir les documents suivants :

- a) Copies de la facture du Fournisseur décrivant les moustiquaires, indiquant leur quantité, leur prix unitaire, le montant total ;
- b) Original et trois (03) copies du connaissment négociable, net à bord, marqués « frais payés » et trois (03) du connaissment non négociable ;
- c) Copies des listes de colisage identifiant les contenus de chaque colis ;
- d) Certificat d'assurances ;
- e) Certificat de garantie du Fabricant ou du Fournisseur ;
- f) Certificat de contrôle de qualité du fabricant et ;
- g) Certificat d'origine.

Ces documents devront être reçus par le Chef de Service du Marché 10 jours au moins avant la réception des Fournitures. En cas contraire, le Cocontractant de l'Administration sera tenu responsable de toutes dépenses en résultant.

Le Cocontractant de l'Administration est tenu de fournir tout document technique ou lié au transport des moustiquaires.



## **Chapitre V : Dispositions diverses**

### **Article 31 : Résiliation du Marché**

Le présent Marché peut être résilié comme prévu à la section II, sous-section I du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 et également dans les conditions stipulées aux articles 42, 43, 44, 45, 46 et 47 du CCAG.

### **Article 32 : Cas de force majeure**

32.1. En cas de force majeure, le fournisseur ne verra sa responsabilité dégagée que s'il a averti par écrit le Maître d'Ouvrage de son intention d'invoquer cette force majeure et, avant la fin du vingtième (20<sup>ème</sup>) jour qui a succédé à l'évènement. En tout état de cause, il appartient au Maître d'Ouvrage d'apprécier cette force majeure et les preuves fournies.

32.2. Au sens de la présente clause, le terme « Force Majeure » désigne un évènement échappant au contrôle du Fournisseur et qui n'est pas attribuable à sa faute ou à sa négligence et qui est imprévisible. De tels évènements peuvent inclure sans que la liste soit limitative, les actes du Maître d'Ouvrage, soit au titre de la souveraineté de l'Etat, soit au titre du Marché, les guerres et les révoltes, les incendies, les inondations, cyclones, les épidémies, les mesures de quarantaine et d'embargo sur le fret, tremblement de terre et autres faits analogues.

32.3. Le fournisseur notifiera rapidement par écrit au Maître d'Ouvrage de l'existence de la force majeure et ses motifs. Sauf s'il reçoit des instructions contraires du Maître d'Ouvrage, le Fournisseur continuera à exécuter les obligations qui sont les siennes dans le cadre du marché, et s'efforcera de trouver tout autre moyen raisonnable d'exécuter les obligations entravées par la force majeure.

### **Article 33 : Différends et litiges**

Tout différend qui surviendrait entre les parties du fait de l'exécution du présent contrat sera réglé à l'amiable.

Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci sera porté devant la juridiction camerounaise compétente.

### **Article 34 : Edition et diffusion du présent marché**

Vingt (20) exemplaires du présent marché seront édités par les Soins du Maître d'Ouvrage et fournis au Cocontractant de l'Administration pour souscription.

### **Article 35 et dernier : Entrée en vigueur du marché**

Le présent marché ne deviendra définitif qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Il entrera en vigueur dès la notification au Cocontractant de l'Administration.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

Ministère de la Santé Publique

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

Ministry of Public Health

## MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

### COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DU PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME

\*\*\*\*\*

### APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

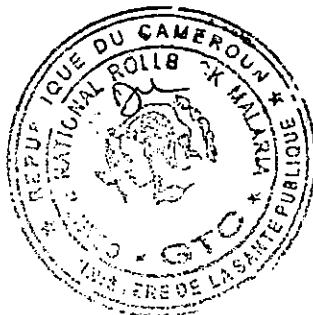
N° \_\_\_\_\_ /AOIO/MINSAUTE/CSPM-PNLP/2022 DU \_\_\_\_\_  
POUR L'ACHAT DES MOUSTIQUAIRES IMPREGNEES A  
LONGUE DUREE D'ACTION (MILDA) POUR LES REGIONS DU  
CENTRE ET DU SUD (EN TROIS LOTS)

#### FINANCEMENT :

- Budget des Fonds de Contrepartie pour le Programme National de Lutte contre le Paludisme, au titre des exercices 2019, 2020 et 2021.

#### PIECE N°5 : DESCRIPTIF TECHNIQUE DE LA FOURNITURE (DT)

FEVRIER 2022



## DESCRIPTIF TECHNIQUE DE LA FOURNITURE

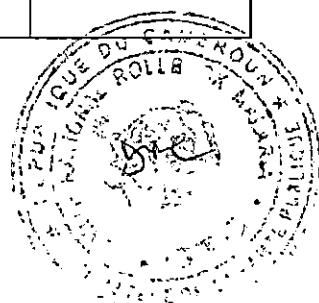
**Acquisition des Moustiquaires Imprégnées d'insecticides à Longue Durée d'action (MOUSTIQUAIRES IMPREGNEES A LONGUE DUREE D'ACTION (MILDA)) pour la campagne de distribution de masse 2022-2023, dans les régions du Centre et du Sud**

- Lot 1 : Achat de MILDA PBO pour la région du Centre

N°	Type de MILDA	CARACTERISTIQUES	Quantité (pièce)
1	<u>MILDA+Synergiste</u>	<p><b>Matière du tissu :</b> Polyester</p> <p><b>Forme :</b> Rectangulaire</p> <p><b>Couleur :</b> Blanche, bleue claire</p> <p><b>Taille :</b> Longueur : 190 cm, Largeur : 180 cm, Hauteur : 180 cm</p> <p><b>Denier :</b> 100 ou plus</p> <p><b>Matière active possible :</b> Deltamethrine ou Alphacyperméthrine</p> <p><b>Synergiste :</b> Pipéronyl butoxyde (PBO)</p> <p><b>Conditionnement :</b> Moustiquaire sans emballage, en Ballots de 50 pièces</p> <p><b>Accessoires :</b> 06 crochets ; 06 ficelles, longueur 150cm</p> <p><b>Etiquette d'entretien :</b> Oui</p>	2 028 100

- Lot 2 : Achat de MILDA NGN pour la région du Centre

N°	Type de MILDA	CARACTERISTIQUES	Quantité (pièce)
1	<u>MILDA de Nouvelle génération (IG2)</u>	<p><b>Matière du tissu :</b> Polyester</p> <p><b>Forme :</b> Rectangulaire</p> <p><b>Couleur :</b> Blanche, bleue claire</p> <p><b>Taille :</b> Longueur : 190 cm, Largeur : 180 cm, Hauteur : 180 cm</p> <p><b>Denier :</b> 100 ou plus</p> <p><b>Matière active :</b> Alphacyperméthrine et chlорfenapyr</p> <p><b>Conditionnement :</b> Moustiquaire sans emballage, en Ballots de 50 pièces</p> <p><b>Accessoires :</b> 06 crochets ; 06 ficelles, longueur 150cm</p> <p><b>Etiquette d'entretien :</b> Oui</p>	439 500



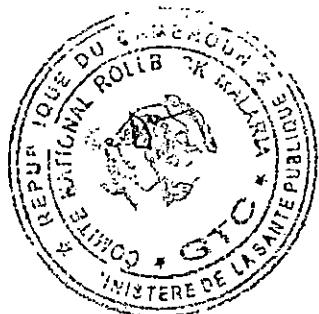
- Lot 3 : Achat de MILDA PBO pour la région du Sud

N°	Type de MILDA	CARACTERISTIQUES	Quantité (pièce)
1	<u>MILDA+Synergiste</u>	<p><b>Matière du tissu :</b> Polyester</p> <p><b>Forme :</b> Rectangulaire</p> <p><b>Couleur :</b> Blanche, bleue claire</p> <p><b>Taille :</b> Longueur : 190 cm, Largeur : 180 cm, Hauteur : 180 cm</p> <p><b>Denier :</b> 100 ou plus</p> <p><b>Matière active possible :</b> Deltamethrine ou Alphacyperméthrine</p> <p><b>Synergiste :</b> Pipéronyl butoxyde (PBO)</p> <p><b>Conditionnement :</b> Moustiquaire sans emballage, en Ballots de 50 pièces</p> <p><b>Accessoires :</b> 06 crochets ; 06 ficelles, longueur 150cm</p> <p><b>Etiquette d'entretien :</b> Oui</p>	332 150

**NB :**

Sous peine de rejet de l'offre, les moustiquaires proposées doivent :

- ☞ être pré qualifiées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS),
- ☞ respecter les spécifications et performances techniques qui sont données dans le présent descriptif.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

Ministère de la Santé Publique

Ministry of Public Health

## MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

### COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DU PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME

\*\*\*\*\*

### APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° \_\_\_\_\_ /AOIO/MINSAUTE/CSPM-PNLP/2022 DU \_\_\_\_\_  
POUR L'ACHAT DES MOUSTIQUAIRES IMPREGNEES A  
LONGUE DUREE D'ACTION (MILDA) POUR LES REGIONS DU  
CENTRE ET DU SUD (EN TROIS LOTS)

#### FINANCEMENT :

- Budget des Fonds de Contrepartie pour le Programme National de Lutte contre le Paludisme, au titre des exercices 2019, 202 et 2021.

#### PIECE N°6 : CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRE (CBPU)

FEVRIER 2022



## CADRE DU BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES

➤ **Lot N°1 : Achat des MILDA PBO pour la région du Centre**

N°	DESIGNATION	QTE	P. U. Chiffres	P.U. Lettres
01	Moustiquaires Imprégnées à Longue Durée d'Action (MILDA PBO) <i>« Ce prix unitaire rémunère l'acquisition, l'emballage, la manutention et le transport de MILDA jusqu'à la destination finale » : ..... »</i>	2 028 100		

Noms du Soumissionnaire ..... [insérer le nom du Soumissionnaire]

Signature ..... [insérer la signature],

Date ..... [insérer la date]

➤ **Lot n°2 : Achat des MILDA NGN pour la région du Centre (MILDA nouvelle génération)**

N°	DESIGNATION	QTE	P. U. Chiffres	P.U. Lettres
01	Moustiquaires Imprégnées à Longue Durée d'Action (MILDA Nouvelle génération) <i>« Ce prix unitaire rémunère l'acquisition, l'emballage, la manutention et le transport de MILDA jusqu'à la destination finale » : ..... »</i>	439 500		

Noms du Soumissionnaire ..... [insérer le nom du Soumissionnaire]

Signature ..... [insérer la signature],

Date ..... [insérer la date]

➤ **Lot N°3 : Achat des MILDA PBO pour la région du Sud (MILDA PBO)**

N°	DESIGNATION	QTE	P. U. Chiffres	P.U. Lettres
01	Moustiquaires Imprégnées à Longue Durée d'Action (MILDA PBO) <i>« Ce prix unitaire rémunère l'acquisition, l'emballage, la manutention et le transport de MILDA jusqu'à la destination finale » : ..... »</i>	332 150		

Noms du Soumissionnaire ..... [insérer le nom du Soumissionnaire]

Signature ..... [insérer la signature],

Date ..... [insérer la date]



REPUBLICHE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

Ministère de la Santé Publique

Ministry of Public Health

## **MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE**

### **COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DU PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME**

### **SPECIAL TENDERS BOARD**

\*\*\*\*\*

### **APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE**

**Nº \_\_\_\_\_ /AOIO/MINSAUTE/CSPM-PNLP/2022 DU \_\_\_\_\_  
POUR L'ACHAT DES MOUSTIQUAIRES IMPREGNEES A  
LONGUE DUREE D'ACTION (MILDA) POUR LES REGIONS DU  
CENTRE ET DU SUD (EN TROIS LOTS)**

### **FINANCEMENT :**

**Budget des Fonds de Contrepartie pour le Programme National de  
Lutte contre le Paludisme, au titre des exercices 2019, 2020 et 2021.**

### **PIECE N°7 : CADRE DU DEVIS ESTIMATIF**

**MARS 2022**



## CADRE DU DEVIS ESTIMATIF DU LOT N°1

➤ **Lot N°1 : Achat des MILDA PBO pour la région du Centre**

N°	DESIGNATION	QTE	P. U. Chiffres	Montant
01	Moustiquaires Imprégnées à Longue Durée d'Action (MILDA PBO)	2 028 100		
<b>MONTANT TOTAL HTVA</b>				
<b>MONTANT DE TVA (19,25%)</b>				<b>Exonéré</b>
<b>MONTANT TOTAL TTC</b>				
<b>ACOMPTE SUR IMPOT SUR LE REVENU (2,2% ou 5,5%) ou TSR (5%) pour les Entreprises établies à l'étranger</b>				
<b>MONTANT NET A PAYER</b>				

Noms du Soumissionnaire ..... [insérer le nom du Soumissionnaire]

Signature ..... [insérer la signature],

Date ..... [insérer la date]

➤ **Lot n°2 : Achat des MILDA NGN pour la région du Centre (MILDA nouvelle génération)**

N°	DESIGNATION	QTE	P. U. Chiffres	P.U. Lettres
01	Moustiquaires Imprégnées à Longue Durée d'Action (MILDA NGN)	439 500		
<b>MONTANT TOTAL HTVA</b>				
<b>MONTANT DE TVA (19,25%)</b>				<b>Exonéré</b>
<b>MONTANT TOTAL TTC</b>				
<b>ACOMPTE SUR IMPOT SUR LE REVENU (2,2% ou 5,5%) ou TSR (5%) pour les Entreprises établies à l'étranger</b>				
<b>MONTANT NET A PAYER</b>				

Noms du Soumissionnaire ..... [insérer le nom du Soumissionnaire]

Signature ..... [insérer la signature],

Date ..... [insérer la date]



➤ **Lot N°3 : Achat des MILDA PBO pour la région du Sud (MILDA PBO)**

N°	DESIGNATION	QTE	P. U. Chiffres	Montant
01	Moustiquaires Imprégnées à Longue Durée d'Action (MILDA PBO)	332 150		
<b>MONTANT TOTAL HTVA</b>				
<b>MONTANT DE TVA (19,25%)</b>				Exonéré
<b>MONTANT TOTAL TTC</b>				
<b>ACOMPTE SUR IMPOT SUR LE REVENU (2,2%) ou TSR (15%) pour les Entreprises établies à l'étranger</b>				
<b>MONTANT NET A PAYER</b>				

Noms du Soumissionnaire ..... [insérer le nom du Soumissionnaire]

Signature ..... [insérer la signature],

Date ..... [insérer la date]



REPUBLICUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

Ministère de la Santé Publique

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

Ministry of Public Health

## MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

### COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DU PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME

\*\*\*\*\*

### APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

Nº \_\_\_\_\_ /AOIO/MINSAUTE/CSPM-PNLP/2022 DU \_\_\_\_\_  
POUR L'ACHAT DES MOUSTIQUAIRES IMPREGNEES A  
LONGUE DUREE D'ACTION (MILDA) POUR LES REGIONS DU  
CENTRE ET DU SUD (EN TROIS LOTS)

#### FINANCEMENT :

- Budget des Fonds de Contrepartie pour le Programme National de Lutte contre le Paludisme, au titre des exercices 2019, 2020 et 2021.

#### PIECE N°8 : SOUS-DETAIL DES PRIX

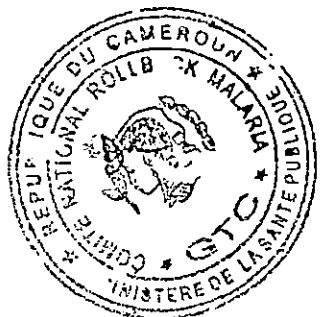
MARS 2022



## **Sous-détail des prix unitaires (Pour les lots 1, 2 et 3)**

N°	Désignation	Coût d'achat	Coût commande	Frais de livraison	Marge	Prix unitaire HTVA

Nom du soumissionnaire [insérer le nom du Soumissionnaire] Signature [insérer signature]. Date [insérer la date]



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

Ministère de la Santé Publique

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

Ministry of Public Health

**MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE**

**COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES  
AUPRES DU PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE  
PALUDISME**

\*\*\*\*\*

**APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT  
EN PROCEDURE D'URGENCE**

**Nº \_\_\_\_\_ /AOIO/MINSAUTE/CSPM-PNLP/2022 DU \_\_\_\_\_  
POUR L'ACHAT DES MOUSTIQUAIRES IMPREGNEES A  
LONGUE DUREE D'ACTION (MILDA) POUR LES REGIONS DU  
CENTRE ET DU SUD (EN TROIS LOTS)**

**FINANCEMENT :**

**Budget des Fonds de Contrepartie pour le Programme National de  
Lutte contre le Paludisme, au titre des exercices 2019, 2020 et 2021.**

**PIECE N°9 : MODELE DE MARCHE**

**MARS 2022**



MARCHE N° \_\_\_\_\_/M/MINSANTE /CSPM-PNLP/2022 DU \_\_\_\_\_ PASSE  
APRES APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE  
N° \_\_\_\_\_/AOIO/ MINSANTE/CSPM-PNLP/2022 DU \_\_\_\_\_ POUR  
L'ACHAT DES MOUSTIQUAIRES IMPREGNEES A LONGUE DUREE D'ACTION (MILDA) POUR  
LES REGIONS DU CENTRE ET DU SUD (EN TROIS LOTS).

MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

**TITULAIRE DU MARCHÉ:**

BP 3

TEL :

FAX:

N° R.C.:

Nº CONTRIBUABLE :

**N° COMPTE BANQUE :**

## Code Banque:

Code Guichet :

N° de Compte :

Clé RIB:

**Intitulé du compte :**

Domicilié:

Agence:

**MONTANT DU MARCHÉ :**

TTC	
T.V.A.(19.25 %)	Exonéré
HTVA	
AIR (2,2 %) ou TSR (15%)	
Net à payer	

**DELAI D'EXECUTION** : Cent quatre-vingt (180) jours

## **FINANCEMENT : FCP 2019, 2020 et 2021**

## **CODES BUDGETAIRES :**

## **SOUSCRIT, LE**

## SIGNE, LE

## NOTIFIE. LE

## ENREGISTRE-IE



## ENTRE

**L'Etat du Cameroun, représenté par le Ministre de la Santé Publique ci-après désigné  
« le Maître d'Ouvrage »**

D'une part,

Et

BP : \_\_\_\_\_, Tél : \_\_\_\_\_, Fax : \_\_\_\_\_  
N° contribuable : \_\_\_\_\_, Registre de Commerce \_\_\_\_\_, Compte  
Bancaire \_\_\_\_\_,  
Représentée par son Directeur Général Monsieur \_\_\_\_\_, ci-après désignée le  
« **Le Cocontractant de l'Administration de l'Administration** »

D'autre part,

## **IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**



## **SOMMAIRE**

Titre I : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

Titre II : Spécifications Techniques (ST)

Titre III : Bordereau des Prix Unitaires (BPU)

Titre IV : Détail ou Devis Estimatif (DE)



PAGE..... ET DERNIERE DU MARCHE N° \_\_\_\_\_ /M/MINSANTE /CSPM-PNLP/2022 DU \_\_\_\_\_ PASSE APRES APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° \_\_\_\_\_ /AOIO/ MINSANTE/CSPM-PNLP/2022 DU \_\_\_\_\_ POUR L'ACHAT DES MOUSTIQUAIRES IMPREGNEES A LONGUE DUREE D'ACTION (MILDA) POUR LES REGIONS DU CENTRE ET DU SUD (EN TROIS LOTS).

**TITULAIRE :**

BP :  
TEL :  
FAX:  
N° R.C :  
N° CONTRIBUABLE :

**MONTANT DU MARCHE EN FCFA:**

HTVA	
TVA (19,25%)	
TTC	
IR (5,5%) ou TSR (15%)	
Net à mandater	

**DELAI D'EXECUTION :** Cent quatre-vingt (180) jours

**LU ET ACCEPTE PAR LE COCONTRACTANT DE L'ADMINISTRATION**

Yaoundé, le

**SIGNE PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE**

Yaoundé, le

**ENREGISTREMENT**

Yaoundé, le



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

-----  
Ministère de la Santé Publique

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

-----  
Ministry of Public Health

## **MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE**

### **COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DU PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME**

\*\*\*\*\*

### **APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE**

**N° \_\_\_\_\_ /AOIO/MINSAUTE/CSPM-PNLP/2022 DU \_\_\_\_\_  
POUR L'ACHAT DES MOUSTIQUAIRES IMPREGNEES A  
LONGUE DUREE D'ACTION (MILDA) POUR LES REGIONS DU  
CENTRE ET DU SUD (EN TROIS LOTS)**

#### **FINANCEMENT :**

**Budget des Fonds de Contrepartie pour le Programme National de  
Lutte contre le Paludisme, au titre des exercices 2019, 2020 et 2021.**

#### **PIECE N°10 : FORMULAIRES ET MODELES A UTILISER PAR LE SOUMISSIONNAIRE**

**MARS 2022**



## Table des modèles

Annexe n° 1 : Modèle de soumission .....	56
Annexe n° 2 : Modèle de caution de soumission.....	57
Annexe n° 3 : Modèle de cautionnement définitif .....	58
Annexe n° 4 : Modèle de caution d'avance de démarrage .....	59
Annexe n° 5 : Modèle de caution de retenue de garantie.....	60
Annexe n° 6 : Modèle d'autorisation du fabricant.....	62
Annexe n° 7 : Modèle de déclaration d'intention de soumissionner...	63
Annexe n° 8 : Modèle de déclaration sur l'honneur de charge De Non abandon de marchés publics . . . .....	64
Annexe n° 9 : Modèle d'Attestation de solvabilité financière .....	65 .



## Annexe N° 1 : Modèle de soumission

Je soussigné ..... [indiquer le nom et la qualité du signataire] représentant la société, l'entreprise ou le groupement (1)..... dont le siège social est à ..... inscrit au registre du commerce de.....sous le n° .....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au dossier d'appel d'Offre y compris les additifs

N° ..... [Rappeler l'objet de l'appel d'offre]

- Me soumet et m'engage à livrer les fournitures conformément au dossier d'appel d'Offres, moyennant les prix que j'ai établi moi-même sur la base des bordereaux de prix et quantités, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre pour le lot n° ..... à ..... Francs CFA Toutes Taxes Comprises.

[en chiffre et en lettres]

- M'engage à livrer les fournitures dans un délai de ..... Mois

- M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai ..... Jour [indiquer la durée de validité, en principe 90 jours] à compter de la date limite de remise des offres.

Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :

.....  
.....

L'administration se libérera des sommes dues par elle au titre du présent marché en faisant donner crédit au compte n° ..... ouvert au nom de ..... auprès de la banque .....  
Agence de .....

Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à ..... le .....

Signature de .....

En qualité de .....

Dûment autorisé à signer les soumissions

Pour et au nom de (2).....



## Annexe N°2 : Modèle de caution de soumission

Adressée à *[indiquer l'Autorité contractante et son adresse]*,

Attendu que le Fournisseur ..... , ci-dessous désignée « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du ..... pour *frapper l'objet de l'appel d'offres*, ci-dessous désignée « l'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à *[indiquer le montant]* francs CFA,

Nous ..... *[nom et adresse de la banque]*, représentée par ..... *[noms des signataires]*, ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage de la somme maximale de *[indiquer le montant]* Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement au Maître d'Ouvrage, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire l'offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l'acte de soumission ;

ou

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution du marché par le Maître d'Ouvrage pendant la période de validité :

- manque à signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ;
- manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.

nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d'Ouvrage notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentique par la banque

à....., le .....

[Signature de la banque]



## Annexe N°3 : Modèle de cautionnement définitif

Banque :

Référence de la Caution : N° .....

Adressée à [indiquer le Maître d'Ouvrage et son adresse] Cameroun, ci-dessous désigné  
« le Maître Ouvrage »

Attendu que ..... [nom et adresse du fournisseur], ci-dessous désigné  
« le fournisseur », s'est engagé, en exécution du marché désigné « le marché », à réaliser  
[Indiquer la nature des travaux]

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que le Fournisseur, remettra au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à [indiquer le pourcentage compris entre 2 et 5 %] du montant de la tranche du marché correspondante, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du marché,

Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur ce cautionnement,  
Nous, ..... [nom et adresse de banque],  
Représentée par..... [noms des signataires],

Ci-dessous désignée « la banque », nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de..... [en chiffres et en lettres].

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif entre en vigueur dès sa signature et dès notification au fournisseur par le Maître d'Ouvrage, de l'approbation du marché. Elle sera libérée dans un délai de [indiquer le délai] à compter de la date de réception provisoire des fournitures.

Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande de notre part.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque.

à ..... , le .. ....  
[signature de la banque]



## Annexe N° 4 : Modèle de caution d'avance de démarrage

Banque : référence, adresse .....

Nous soussignés (banque, adresse), déclarons par la présente garantie, pour le compte ..... [le titulaire], au profit de Maître d'Ouvrage

[Adresse du Maître d'Ouvrage]

(« le bénéficiaire »)

Le paiement, sans contestation et dès réception de la première demande écrite du bénéficiaire, déclarant que ..... [Le titulaire] ne s'est pas acquitté de ses obligations, relatives remboursement de l'avance de démarrage selon les conditions du marché.....du..... relatif aux travaux [indiquer l'objet des travaux, les références de l'appel d'offres et le lot], de la somme totale maximum correspondant à l'avance [trente (30 %) du montant Toutes Taxes Comprises du marché n° .....], payable dès la notification de l'ordre de service correspondant,

soit : ..... Francs CFA

La présente garantie entrera en vigueur et prendra effet dès réception des parts respectives de cette avance sur les comptes de .....[le titulaire] ouverts auprès de la banque ..... sous le n° .....

Elle restera en vigueur jusqu'au remboursement de l'avance conformément à la procédure fixée par le CCAP. Toutefois, le montant de la caution sera réduit proportionnellement au remboursement de l'avance au fur et à mesure de son remboursement.

La loi et la juridiction applicables à la garantie sont celles de la République du Cameroun.

*Signé et authentifié par*

à....., le .....



## Annexe n° 5 : Modèle de caution de retenue de garantie

Banque :

Référence de la Caution : N° .....

Adressée à *[indiquer le Maître d'Ouvrage]*

Cameroun, ci-dessous désigné

*[Adresse le Maître Ouvrage]*

Attendu que ..... *[nom et du fournisseur]*, ci-dessous désigné « le fournisseur », s'est engagé, en exécution du marché à réaliser les travaux de *[indiquer la nature des travaux]*

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que la retenue de garantie fixée à *[pourcentage inférieure à 10% à préciser]* du montant du marché peut être remplacée par une caution solidaire,

Nous..... *[ nom et adresse de la banque]*,

Représentée par .....

*[ nom des signataires]*, et ci-dessous désignée « banque » ,

Dés lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l'égard du Maître d'Ouvrage, au nom du Fournisseur, pour un montant maximum de ..... *[en chiffre et en lettre]*, correspondant à *[pourcentage inférieur à 10% préciser]* du montant du marché<sup>(3)</sup>

Et nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu'il se trouve débiteur du Maître d'Ouvrage au titre du marché modifié le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute (s) somme (s) dans les limites du montant égal à *[pourcentage inférieur à 10% à préciser]* du montant cumulé, des travaux figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d'Ouvrage ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

<sup>(3)</sup> Cas où la caution est établie une fois au démarrage des travaux et couvre la totalité de la garantie, soit 10% du marché.



La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des travaux, et sur mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

*Signé et authentifié par la banque*

à....., le.....

*[Signature de la banque]*



## Annexe N° 6 : Modèle d'autorisation du fabricant

AO N° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_ : [insérer les références de l'Appel d'Offre]

Variante N° : [Insérer le numéro d'identification si cette offre est proposée pour une variante].

A: [insérer nom complet du Maître d'Ouvrage]

Attendu que :

[insérer le nom complet du Fabricant] sommes fabricant réputé de [indiquer les fournitures produites] ayant nos usines [indiquer adresse complète de l'usine]

Nous autorisons par la présente [indiquer le nom complet du soumissionnaire] à présenter une offre, et à éventuellement signer un marché avec vous pour l'Appel d'offres n°..... [insérer les références de l'Appel d'Offres] pour ces fournitures fabriquées par nous.

Nous confirmons toutes nos garanties et nous nous portons garants conformément du DAO pour les fournitures offertes ci-dessus pour cet Appel d'Offres.

Nom [insérer le nom complet de la personne signataire de l'autorisation] En tant que [indiquer la capacité du signataire]

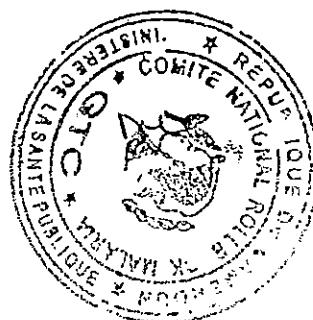
Signature [insérer la signature]

Dûment habilité à signer l'habilitation pour, et au nom de

[insérer le nom complet du Fabricant]

En date du..... jour de .....

[insérer date et signature]



## Annexe 7 : Modèle de déclaration d'intention de soumissionner

Je soussigné : .....

Nationalité : .....

Domicile : .....

Fonction : .....

Entreprise : .....

En vertu de mes pouvoirs de Directeur Général, après avoir pris connaissance du Dossier N°  
\_\_\_\_\_  
pour \_\_\_\_\_

Déclare par la présente, l'intention de mon entreprise \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_, de soumissionner pour ledit Appel d'Offres.

Fait à le \_\_\_\_\_

Le Directeur Général



## Annexe 8 : Modèle de déclaration sur l'honneur de Non abandon de marchés publics..

Je soussigné, ..... Directeur Général de :

Soumissionnaire (références de l'Appel d'Offres) .....

En application des dispositions de la Lettre-Circulaire n° 004/LC/MINMAP/CAB du 25 Janvier 2017 relative à la prise en compte des défaillances des entreprises dans l'exécution des marchés antérieurs pour l'attribution de nouveaux marchés,

Déclare sur l'honneur par la présente :

- 1- N'avoir abandonné aucun marché au cours des cinq (05) dernières années sur l'ensemble du territoire national ;
- 2- Que ..... (nom de la structure) ..... ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établie annuellement par le Ministre des Marchés Publics.

En foi de quoi le présent document est établi et signé pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à .....

Nom et Prénom, Signature du responsable de la structure



## Annexe 9 : Modèle d'Attestation de solvabilité financière

Je soussigné <Prénom et nom du représentant légal de la banque>, <Description du mandat social au sein de la Banque----- (par exemple « Président »>, dûment habilité aux présentes, atteste sur l'honneur que la société <Nom de la société>, société anonyme au capital de <Montant du capital en euros/F.CFA> immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de <Nom de la ville> sous le numéro <Numéro RCCM>, dont le siège est à <Adresse de la société>, est solvable à hauteur de ..... et qu'elle ne fait pas l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire.

Fait à <Ville>

<Date du jour>

<Signature du représentant légal de la banque>

<cachet commercial >



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

Ministère de la Santé Publique

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

Ministry of Public Health

## MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

### COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DU PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME

### SPECIAL TENDERS BOARD

\*\*\*\*\*

### APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

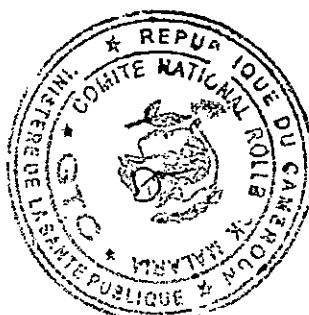
N° \_\_\_\_\_ /AOIO/MINSAUTE/CSPM-PNLP/2022 DU \_\_\_\_\_  
POUR L'ACHAT DES MOUSTIQUAIRES IMPREGNEES A  
LONGUE DUREE D'ACTION (MILDA) POUR LES REGIONS DU  
CENTRE ET DU SUD (EN TROIS LOTS)

### FINANCEMENT :

Budget des Fonds de Contrepartie pour le Programme National de  
Lutte contre le Paludisme, au titre des exercices 2019, 2020 et 2021.

### PIECE N°11 : ETUDES PREALABLES

MARS 2022



## Annexe n° 4 : Justificatif des études préalables

1. Ce projet a- t- il fait l'objet d'une étude préalable : **Oui**

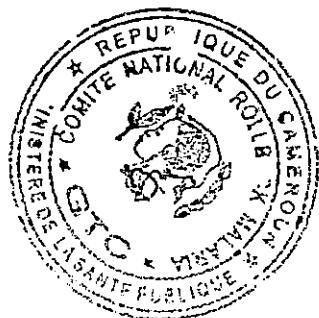
2. Date et description

2.1. la date : **lors de la préparation des activités du NFM ii (micro planification de décembre 2020).**

2.2. la description de la fourniture : **spécifications techniques**

3. Les quantités de détail estimatif sont-elles compatibles avec l'enveloppe financière disponible? **Oui**

4. Calcul justificatif des quantités fournis par le Maître d'Ouvrage.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

Ministère de la Santé Publique

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

Ministry of Public Health

**MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE**

**COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES  
AUPRES DU PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE  
PALUDISME**

**SPECIAL TENDERS BOARD**

\*\*\*\*\*

**APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT  
EN PROCEDURE D'URGENCE**

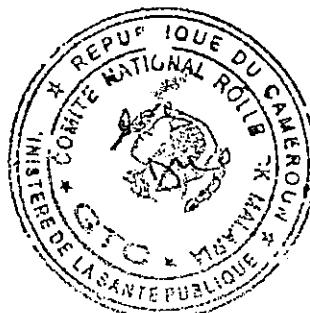
**Nº \_\_\_\_\_ /AOIO/MINSAUTE/CSPM-PNLP/2022 DU \_\_\_\_\_  
POUR L'ACHAT DES MOUSTIQUAIRES IMPREGNEES A  
LONGUE DUREE D'ACTION (MILDA) POUR LES REGIONS DU  
CENTRE ET DU SUD (EN TROIS LOTS)**

**FINANCEMENT :**

**Budget des Fonds de Contrepartie pour le Programme National de  
Lutte contre le Paludisme, au titre des exercices 2019, 2020 et 2021.**

**PIECE N°12 : LISTES DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET  
ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES  
CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS**

**MARS 2022**



N°	<b>I- BANQUES</b>
1.	SOCIETE GENERALE CAMEROUN (SGC)
2.	BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC)
3.	SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUES-CAMEROUN (CA-SCB)
4.	STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON (SCBC)
5.	AFRILAND FIRST BANK (AFB)
6.	BANQUE ATLANTIQUE DU CAMEROUN (BACM)
7.	ECOBANK CAMEROON (EBC)
8.	CITIBANK CAMEROON
9.	COMMERCIAL BANK OF CAMEROON (CBC)
10.	UNION BANK OF CAMEROON PLC (UBC)
11.	NATIONAL FINANCIAL CREDIT BANK (NFC BANK)
12.	UNITED BANK FOR AFRICA (UBA)
13.	BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ENTREPRISES (BC-PME)
14.	BANQUE GABONAISE POUR LE FINANCEMENT INTERNATIONAL (BGFIBANK)
15.	BANK FOR AFRICA CAMEROON (BAO CAMEROON)
16.	CREDIT COMMUNAUTAIRE D'AFRIQUE (CCA)
<b>II- COMPAGNIES D'ASSURANCES</b>	
17.	ACTIVA ASSURANCES S.A.
18.	CHANAS ASSURANCES S.A.
19.	ZENITHE INSURANCE S.A.
20.	AREA ASSURANCE S.A.
21.	ATLANTIC ASSURANCES S.A.
22.	BENEFICIAL GENERAL INSURANCE S.A.
23.	CPA S.A.
24.	NSIA ASSURANCES S.A.
25.	PRO ASSUR S.A.
26.	SAAR S.A.
27.	SAHAM ASSURANCES S.A.

